

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à l'ouverture de la séance : 117
Date de la convocation et de son affichage : 12 octobre 2016
Date d'affichage du compte rendu : 26 octobre 2016

L'An Deux Mille Seize, le dix-neuf octobre à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 12 octobre 2016 par M. ARRIVE, maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRESENTS – ADAM Michel - ARRIVÉ Benoit - BASTIAN Frédéric (mandataire TAVARD Agnès à son départ : 17h50) - BAUDIN Marie-Claire -BAUDIN Philippe - BERNARD Christian (mandataire LAUNOY Claudie à son départ : 19h02) - BESNARD Angélique - BESUELLE Régine - BEURTON Sophie - BOURDON Cyril - BRANTONNE Pascal – BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - COLSON Christiane - CONDETTE Christophe - CORPEL Sophie - CREN Anne - CUNY Daniel - DANZIAN Monique – DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard – DESNOUES Marylène - DUPREY Catherine - DUREL Jacqueline - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine (arrivée : 17h48) – FERNAGU Jean-Marie - FEUILLY Hervé (mandataire : TIFFREAU Danièle à son départ : 19h37) - FONTAINE Bernard – FRANCOISE Bruno - GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODIN Guylaine – GOUREMAN Paul - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUILLOT Marie-Annick - GUYON Sophie - HAIRON Maryline (mandataire : VAYER Dominique jusqu'à son arrivée : 18h52) - HAMON Françoise - HÉBERT Dominique - HEBERT Raymond - HOUIVET Benoît - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine (mandataire HUET Fabrice à son départ : 19h47) – HUET Fabrice - HUREL Karine (mandataire VARENNE Valérie à son départ : 19h04) - JOLY Kristelle - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel - JUMELIN Béatrice - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAMBERT-CARABIN Annie - LAUNOY Claudie - LE MONNYER Florence - LECLAIRE Maryvonne - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEMARINEL Nelly jusqu'à son arrivée : 17h25) - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Anne - LEJUEZ Nicolas - LELOY Jean-Pierre (départ : 19h42) – LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LERECULEY Daniel - LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude – LOHIER – Frédéric - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe – MACÉ Isabelle (départ : 19h50) - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David - MONNIER Jean - OLIVIER Hubert – OVIVIER Stéphane - PERRET Benoît - PIC Anna (arrivée : 17h45) - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nicole - RONSIN Chantal - ROUSSEL Pascal - ROUXEL André - SÉBIRE Nelly - SIMON Sylvie - SIMONIN Philippe – SOETAERT Pierre - SOURISSE Claudine (mandataire : LORIMIER Monique jusqu'à son arrivée :19h00) – SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne - THIEULENT Lydia - TIFFREAU Danièle - TISON Franck – VARENNE Valérie - VAULTIER Thérèse (mandataire DESNOUES Marylène à son départ : 20h10) - VAYER Dominique - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSES – AMBROIS Anne (mandataire : RONSIN Chantal) - BIHET Pierre (mandataire : OLIVIER Hubert) - BLED Corinne (mandataire : LIOT Claude) – BONYADI Barzin (mandataire : THIEULENT Lydia) - BOURDEL Marcel (mandataire : DUREL Jacqueline) - BOUSSELMAME Nouredine (mandataire : SIMON Sylvie) – CAUVIN Bernard (mandataire : ARRIVE Benoit) - CEDRA Thierry (mandataire : LETOUZE Thierry) – CHAMPAIN Jacqueline (mandataire : JORET Marc) - DESPLAINS Isabelle (mandataire : FEUILLY Hervé) - DUFOUR Christine (mandataire : LAINE Sylvie) - GODEFROY Annick (mandataire : CATHERINE A.) - GOSSELIN-FLEURY Geneviève (mandataire : HOULLEGATTE J.M.) - HAMELIN Charlotte (mandataire : JUMELIN Béatrice) - HENNEBAUT Jean-Marc (mandataire : LECLAIRE Maryvonne) – HERY Sophie (mandataire : ROUSSEL Pascal) - JEANNE Lucile (mandataire : HOUIVET Benoît) – LAISNEY Michel (mandataire : LEPOITTEVIN Gilbert) - LEBOIDRE Jean-Louis (mandataire : GUEGAN Fabienne) - LEBONNOIS Marie-Françoise (mandataire : VIVIER Nicolas) – LEFRANC Bertrand (mandataire : BAUDIN Philippe) - LEPOTIER Carole (mandataire : MADEC Nathalie) - LEQUILBEC Frédéric (mandataire GUYON Sophie) – MARIVAUX Isabelle (mandataire BAUDIN Marie-Claire) - MARTIN Olivier (mandataire : BRANTONNE Pascal) - PICHON Hugues (mandataire EUDET Yveline) - PICHON Jean-Pierre (mandataire : LETERRIER Sarah) - PINEL Dominique (mandataire : POIZOT Emmanuel) – RENARD Nathalie (mandataire : BURNOUF Hervé) – RENE Annie (mandataire : LEGOUIX Daniel) - REY Michel (mandataire : TESSON Patrick) - ROUSVOAL Camille (mandataire : SOETAERT Pierre) – TAUPIN Dominique (mandataire : GOUREMAN Paul) - TRAVERT Alain (mandataire : LINCHENEAU J.M.) – VALTON Thierry (mandataire : LEREVEREND Philippe)

ABSENTS - CHEMIN Sylvain - CLUGERY Bruno - GUERRY Aurélie - LE BARBENCHON Aline – LUCAS David - - ORANGE Jacques - PEYPE Gaëlle - PISMONT Geneviève - POIDEVIN Hugo - ROUELLÉ Maurice - SOREL Jeanne -

Mme BESNARD Angélique, conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire

1 - Communications diverses

Intervention de Mme GUYON, Cercle du Cotentin : lors du conseil municipal du 28 septembre dernier a été adoptée la délibération sur la signature d'une convention d'objectifs avec l'Union Cherbourg Commerce autorisant le versement d'une subvention d'un montant de 20 770 euros correspondant aux soutiens de la municipalité pour l'animation du centre-ville et parmi les actions financées par la ville une subvention de 15 000 euros correspondait au programme d'animation de fêtes de fin d'année avec notamment la mise en place d'une patinoire et d'une piste de luge ; or j'ai eu des retours sur une éventuelle annulation de la mise en place de la patinoire je voulais savoir si la municipalité avait été informée d'une intention d'annuler cet événement, sachant évidemment qu'il rencontre un très grand succès auprès de la population et qu'il dynamise les activités du centre-ville pendant les fêtes de fin d'année. S'il s'agissait d'un problème de trésorerie je pense qu'il est indispensable que la municipalité compense ce manque de financements sachant qu'elle a réussi à mobiliser de l'argent dans des projets dont l'importance pourrait être beaucoup plus relative ; s'il s'agissait d'autres problèmes liés à la sécurité ou à un prestataire, on espère également que la municipalité déploiera tous les moyens dont elle dispose pour permettre la réalisation de ses animations.

M. ARRIVE : Merci de votre question cela va permettre à Sébastien FAGNEN et ensuite à Jean-Michel HOULLEGATTE de nous apporter des éléments complémentaires sachant que nous sommes en lien très étroit avec l'UCC (Union Cherbourg Commerces) sur ces questions.

M. FAGNEN : Merci M. le Maire. Donc en effet comme l'a rappelé Mme GUYON, ces dernières années l'Union Cherbourg Commerces a repris vie après quelques années de sommeil et s'est engagée dans un certain nombre d'animations et notamment l'organisation comme vous l'avez rappelée d'une patinoire éphémère au mois de décembre pour les fêtes de fin d'année qui rencontre chacun le reconnaît un très grand succès permettant de mettre en lumière l'hyper-centre et de fait aussi l'ensemble des commerces présents sur ce secteur. Nous avons rencontré lundi dernier un des représentants de l'Union Cherbourg Commerces pour discuter de la patinoire sachant qu'il y a 3 semaines M. BURNOUF et Mme GODIN avaient déjà rencontré l'UCC pour évoquer notamment la question de la sécurité ; il s'est avéré qu'au vu de la configuration de l'équipement, les missions fournies par le prestataire permettaient de répondre aux mesures de sécurité qui étaient attendues notamment par la sous-préfecture donc la question sécurité est réglée. Ensuite nous avons rencontré comme je le disais tout à l'heure l'UCC il y a 2 jours, nous avons discuté de leurs éventuelles difficultés pour le maintien de cette animation ; nous leur avons rappelé que nous souhaitions, coûte que coûte, vaille que vaille, qu'elle puisse se tenir et nous sommes toujours en discussion avec eux. Il est prévu une nouvelle rencontre la semaine prochaine à ce sujet-là.

M. ARRIVE : Juste un mot de complément, lors de cette réunion, les commerçants nous ont précisé que leurs réflexions éventuelles n'étaient pas liées à des mesures de sécurité vu que cet aspect a été traité et anticipé par Hervé BURNOUF, donc pas d'arguments de sécurité, pas d'arguments non plus financiers, peut-être d'autres arguments à venir mais en tout cas cela permet de vous apporter une réponse. Je voudrais aussi rappeler que la municipalité soutient depuis de nombreuses années à la fois l'UCC mais aussi les animations de Noël avec presque 400 000 euros d'engagés par la municipalité pour mettre en place les festivités de Noël qui sont toujours des moments importants d'abord pour nos habitants mais aussi pour nos commerçants. Il ne vous a pas échappé que depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin nous avons renforcé un certain nombre d'aides de rénovation de vitrines, d'achats de mobiliers de terrasse, des sujets qui vous ont déjà été présentés en conseil par Sébastien FAGNEN.

M. HOULLEGATTE : Le dialogue se poursuit avec l'UCC ; ils nous ont fait part, pour tout vous dire, des difficultés qu'ils pouvaient avoir pour la mise en place d'une telle opération, on a toujours dit qu'on était prêt à les accompagner, on continue donc à discuter avec eux. Cette année les fêtes de fin d'année auront un caractère particulier parce que la passerelle a été mise en service et on souhaite qu'il puisse y avoir des animations non seulement comme cela se fait traditionnellement à la fois sur la place centrale et la place de Gaulle mais aussi sur la place Jacques Hébert et qu'il puisse y avoir le maximum de déambulation et que notre centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin puisse être particulièrement attractif. On a besoin d'animations et je peux vous dire que nous continuons donc à travailler avec l'UCC pour que ces fêtes de fin d'année soient à la hauteur des attentes du public.

M. ARRIVE : Je voudrais en ce qui me concerne revenir très brièvement sur ce qui s'est passé aujourd'hui auprès des établissements scolaires. Un certain nombre d'entre vous nous ont légitimement posé la question. Le préfet a répondu aux médias lorsqu'il a été interrogé, les services de police ont identifié vous l'avez probablement vu une menace au titre des mesures de précaution et de prévention.

Avec les maires délégués, nous avons été en contact avec le Préfet qui a choisi de renforcer au titre de cette prévention et pour apporter aussi une réponse à la population, de renforcer la présence humaine aux abords des écoles, ce qui a été fait aujourd'hui sur l'ensemble des sites scolaires, écoles, collèges, lycées, universités de Cherbourg-en-Cotentin ; je voudrais aussi saluer l'action de l'Etat, la rapidité avec laquelle Monsieur le Préfet a pu mettre cela en place aujourd'hui et les choses se sont bien déroulées.

2 - Compte-rendu des décisions du Maire prises en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BRUNET : Au mois de juin, j'avais déjà posé la question concernant les comptes rendus des précédents conseils municipaux, à savoir est-ce que l'on pourrait les avoir pour pouvoir les voter donc vous m'aviez répondu qu'effectivement un effort allait être fait pour que l'on puisse à partir de septembre avoir les derniers comptes rendus. On est au conseil du mois d'octobre et on n'a toujours pas les comptes rendus des conseils d'avril, mai, juin, et septembre, c'est un petit peu dommage.

M. ARRIVE : Vous avez raison mais les services travaillent sur le sujet, la structure est lourde à mettre en place vous l'avez vu, on s'améliore conseil après conseil, commission après commission puisque les commissions se sont réunies pour la seconde fois ces jours-ci donc je pense que ça devrait avancer maintenant mais les priorités sont nombreuses et il faut aussi qu'on priorise un certain nombre d'actions en terme administratif. J'en profite pour vous rappeler que nous avons fait aussi le choix d'équiper progressivement l'ensemble des élus de matériel informatique. C'est un projet bien entendu important pour nous d'abord, pour limiter aussi le papier et travailler en respectant nos engagements en terme environnemental et puis aussi faciliter le travail d'un grand nombre de nos collaborateurs puisque c'est vrai que la préparation à la fois des commissions, des conseils en terme de charge de travail, de reproduction est extrêmement importante. Donc ce sujet d'informatisation du Conseil va être abordé en 2017 et ça sera aussi un moyen de répondre à la question qui est la vôtre et d'aller plus vite sur un certain nombre de sujets et un certain nombre de transmission d'information. Est-ce que vous avez d'autres questions M. BRUNET ?

M. BRUNET : Une autre question concernant le fait que dans la presse, on voit déjà des projets qui sont pratiquement passés, acceptés, alors qu'en fait ils n'ont pas encore été votés à ce jour au niveau du Conseil municipal, je prends par exemple une convention avec ENEDIS pour l'implantation de bornes de recharge électrique mais il y en a encore d'autres sujets que j'ai lus dans la presse. Donc je trouve que c'est quand même un petit peu dommage d'alimenter la presse avant même que ces sujets, ces délibérations soient votées.

M. ARRIVE : Je ne sais pas, en tout cas on n'alimente pas la presse. La presse locale fait son travail et elle a raison de le faire donc elle parle de certains sujets parfois avant le passage en conseil, la formule commune nouvelle avec aussi le passage en conseil communal permet aussi cela puisque les délibérations qui vous sont présentées ce soir passent pour avis dans les conseils communaux, je pense que ce que vous évoquez est aussi lié à ce mode de fonctionnement. D'abord des conseils communaux pour avis avant le passage en conseil municipal, en tout cas, ce n'est pas notre volonté pour vous répondre très clairement et c'est toujours le conseil municipal qui de toute façon a autorité au final par le vote des conseillers municipaux.

M. BRUNET : Encore une question concernant une décision qui a été prise pour la peinture de la coque du sous-marin. Effectivement Cherbourg est concerné mais il me semblait que c'était quand même un sujet qui devait être géré par la Cité de la mer puisqu'effectivement il y a une subvention de la part de la ville vers la Cité de la mer ; donc pourquoi ces travaux apparaissent dans le cadre de la commune plutôt que de la Cité de la mer ?

M. ARRIVE : Parce que, quand vous dites Cité de la mer, vous parlez de l'exploitant mais le reste du bâtiment comme du sous-marin est mis à la disposition de la ville, de la municipalité. C'est donc à nous de faire les travaux. Il faut différencier la Société d'Économie Mixte Locale Cité de la Mer qui exploite les locaux et les obligations relevant du délégant.

Nous accueillons l'organisation syndicale CGT à qui je laisse la parole.

M. DEBOUT, CGT : Merci M. le Maire. Bonjour à toutes et tous, messieurs, mesdames les élus. Tout d'abord en préambule nous souhaiterions témoigner un geste de solidarité très fort à l'envers des 8 camarades de Goodyear qui sont passés cet après-midi, condamnés en première instance à de la prison ferme. Nous n'avons pas pu, puisque nous sommes là, nous rendre à Amiens et nous souhaitons donc profiter de cette occasion pour leur rendre un geste de solidarité fraternelle dans ce moment difficile et aussi dénoncer les discriminations syndicales dont font l'objet un certain nombre de nos camarades en ce moment. Je disais témoigner un geste de solidarité envers les camarades de Goodyear, les 8 qui ont été inculpés de prison ferme suite à leurs actions pour défendre leur emploi face à une multinationale mastodonte. Aujourd'hui ils passaient en 2^{ème} instance après avoir été condamnés à de la prison ferme donc nous sommes là aujourd'hui, nous ne sommes pas à Amiens, et donc on voudrait leur rendre cet hommage puisqu'on a la parole.

Donc je suis Maxime DEBOUT, secrétaire général de la CGT des territoriaux de Cherbourg-en-Cotentin, je suis également membre de la commission exécutive de l'union départementale CGT Manche ainsi que Michel MALLET et plusieurs camarades membres de la coordination syndicale départementale donc de la fédération des services publics ici présents néanmoins.

Donc mesdames et messieurs les élus, Monsieur le Maire, au 1^{er} janvier prochain, soit dans 2 mois et même si l'arrêté préfectoral portant création du futur EPCI n'est pas encore à ce jour paru, un nombre encore indéfinissable mais néanmoins important de nos collègues vont, avec les compétences qui lui seront transférées, rejoindre un nouvel employeur : la communauté d'agglomération du Cotentin. Cette nouvelle autorité territoriale va donc accueillir des agents qui sont encore et ce jusqu'au 31 décembre 2016 sous votre responsabilité Monsieur le Maire c'est pourquoi en tant qu'actuel employeur nous vous demandons de bien vouloir porter la voix des agents qui seront transférés à la communauté d'agglomération du Cotentin. En effet vous ne pouvez pas rester indifférent à l'inquiétude des agents concernés aujourd'hui et à ceux qui le seront demain en 2018 puis en 2019 au rythme des transferts de compétences qu'impose les lois NOTRe et MAPTAM, mais aussi vos propres décisions politiques. En conséquence Monsieur le Maire vous devez dès aujourd'hui prendre en compte notre demande et porter les revendications des agents de Cherbourg-en-Cotentin auprès de vos collègues élus des EPCI et communes nouvelles concernés eux aussi par la création de cette nouvelle entité territoriale, nouvel employeur encore non identifié. La présence aujourd'hui en Conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin des personnels avec la CGT des territoriaux atteste de notre volonté d'être pris en compte et écoutés. En actant notre demande vous répondriez à la nécessité incontournable de rédaction d'une annexe à la charte de gouvernance du nouvel EPCI, spécifique aux ressources humaines. En actant notre demande, vous porteriez notre revendication pour la mise en place sans délai d'une conférence sociale.

Cette conférence sociale se doit d'être, à l'instar du comité de dialogue permanent, mis en place dès juillet 2015 dans l'attente de la création de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin au 1^{er} janvier dernier une instance de dialogue social transitoire dans l'attente de la tenue des élections professionnelles prévues dès mai 2017. Cette conférence sociale Monsieur le Maire devra réunir les représentants des employeurs territoriaux et des organisations syndicales présents et concernés en amont de la création de la Communauté d'agglomération du Cotentin. Dans cette transformation institutionnelle sans précédent pour les agents et ce qu'elle engage en termes de service public, la nouvelle autorité territoriale doit absolument prendre la mesure du nécessaire dialogue social, qu'il s'agisse de la prise en compte des intérêts moraux et professionnels des agents, de leur garanties individuelles et collectives ainsi que de la qualité du service public de demain. Dans cette transformation institutionnelle les agents territoriaux sont encore pour nombre d'entre eux dans l'interrogation quant au devenir de leurs conditions de travail et du maintien de leurs avantages acquis. Et ceci alors que nous sommes dans un contexte législatif qui menace le temps de travail, les rémunérations et l'évolution de la carrière des agents, le statut de la fonction publique territoriale, fonction publique de manière générale, pour résumer. Aujourd'hui nous vous remettons solennellement la feuille de route interco de la CGT qui, nous le souhaitons très fortement, nous accompagnera tous dans ce nouveau parcours imposé.

M. ARRIVE : Très bien. Je voudrais profiter de l'interpellation qui est la vôtre aujourd'hui pour répondre très clairement à certaines de vos questions, ce que j'ai fait aussi lorsque nous nous sommes vus il y a quelques jours, puisque nous ne sommes pas sans nous voir et vous voyez aussi régulièrement Nicolas VIVIER. Donc profiter de votre intervention à la fois pour vous répondre avec précision. Marquer aussi l'engagement qui est le nôtre à soutenir les points que vous évoquez et vous verrez dans les réponses que nous serons à vos côtés pour porter un certain nombre de choses dans la création à venir de cette future intercommunalité. Donc je profite de votre intervention, je vous réponds et j'informe aussi, vous me permettrez de le faire, le conseil sur un certain nombre de sujets puisque sur la création de la future intercommunalité, nous avançons tous les jours et les choses se passent assez vite maintenant.

D'abord, j'entends ou je vois ou je lis que cela va vite. C'est vrai, les choses vont vite aujourd'hui mais nous sommes dans un mouvement inédit où les lignes bougent de façon déterminantes mais aussi déterminées. C'est historique, c'est irréversible et nécessaire pour notre territoire. La réforme territoriale dont on parle depuis plusieurs années en France arrive maintenant et nous assumons nos responsabilités en prenant notre part à la réflexion sur l'ensemble de ces sujets.

Je profite de mon intervention pour faire un point sur la démarche en cours, ce qui permettra à chacun d'appréhender le sujet. D'abord, je voudrais rappeler ici que le périmètre de la communauté d'agglomération à venir n'a été validée en CDCI que le 19 septembre dernier, je pense que vous l'avez rappelé dans vos propos et que l'arrêté du Préfet n'est pas encore pris, nous l'attendons.

Rappeler ensuite que nous avons commencé à travailler sur un certain nombre de sujets avant l'arrêt final du périmètre et que la démarche en cours doit surtout pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des communes des maires du territoire bien sûr qui sont déjà associés aux étapes et associer les maires parce que nous avons besoin de validations au fur et à mesure de l'avancée de la création de cette communauté d'agglomération.

La dernière réunion des maires a eu lieu il y a 10 jours. Les maires ont validé le nom, ce sera Le Cotentin. La forme juridique ce sera une communauté d'agglomération. Le siège des services mutualisés, donc le siège administratif sera, après de longues discussions à Cherbourg-en-Cotentin et vous avez vu aussi que le lieu des réunions des instances politiques sera à Valognes et les maires se sont d'ailleurs réservé la possibilité de tenir le conseil dans différentes communes du territoire.

Cherbourg-en-Cotentin a soutenu ce schéma d'organisation parce qu'il traduit un équilibre entre les territoires, équilibre qui prend en compte la nécessité de proximité entre les services des différentes administrations, en particulier l'EPCI et de l'Etat qui traduit bien sûr la participation de l'administration de Cherbourg-en-Cotentin au processus en cours. Les choses se précisent donc aujourd'hui rapidement. Moi je regrette que nous n'ayons pas pu travailler plus vite sur ces sujets-là, qu'il ait fallu, pour certains, attendre le vote final en CDCI, je pense que l'on a perdu un peu de temps et que si nous avions eu ce temps, j'aurais pu répondre plus rapidement à un certain nombre de vos questions.

Désormais, il faut avancer pour une appropriation collective du projet. Je voudrais aussi rappeler que la création de cet EPCI n'est pas une fin en soi mais c'est avant tout un outil au service d'un projet et je pense qu'il faut rappeler cela en permanence.

Bien évidemment, c'est le futur conseil communautaire qui devra préciser son projet, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas commencer à travailler dès à présent sur un certain nombre de sujets dont nous connaissons les enjeux et sur lesquels Cherbourg-en-Cotentin s'est déjà exprimé.

D'abord, atteindre la taille critique pour compter en Normandie et puis, par la mutualisation, doter le territoire d'une ingénierie pour porter, anticiper, identifier, accompagner certaines opportunités, certains projets. Résoudre les problématiques qu'il est difficile de résoudre chacun chez soi, je pense au développement économique au travers des filières agro-alimentaires, du nautisme de la navale, se doter d'outils de promotion du territoire pour en améliorer l'attractivité et là je pense notamment aux problématiques d'attractivité médical et du manque de médecins que connaît le territoire. La future agglomération devra s'emparer de ces sujets. Mutualiser les politiques touristiques, l'aménagement du territoire, les transports, les grands services publics auxquels nous sommes attachés et vous le savez. Bref, ces sujets seront au cœur demain des préoccupations qui seront les nôtres, élus de Cherbourg-en-Cotentin, dans ce nouvel ensemble. Je vous parlais tout à l'heure de service public, nous serons extrêmement soucieux de ce sujet, je vous l'ai dit, vous le savez, nous considérons à Cherbourg-en-Cotentin que la future communauté d'agglomération doit aussi permettre un développement des services publics à l'échelle du nouveau territoire.

Sur toutes ces questions vous pourrez compter sur l'exigence des élus de Cherbourg-en-Cotentin qui seront à vos côtés pour faire acter un certain nombre de principes, je parlais de la qualité du service public bien évidemment mais également sur le mode d'exercice des compétences qui seront transférées. Nous ne souhaitons pas remettre en cause l'exercice du mode de compétences, je pense notamment à nos grands services publics, comme l'eau par exemple où j'ai déjà eu l'occasion ici en conseil de dire que pour nous, nos régies ont vocation à être promues à l'ensemble du territoire. Je pense aussi que c'est un discours qui doit pouvoir vous rassurer.

Sur la charte de gouvernance, pour répondre aussi précisément à votre question, nous avons souhaité avec les élus, avant le passage en commune nouvelle, associer très largement les organisations syndicales et nous avons mis en place un système innovant qui n'avait pas encore été utilisé en France, qui depuis a été repris, je parle du comité de dialogue permanent qui nous a permis de travailler les uns avec les autres en amont du vote des conseils et d'anticiper un certain nombre de problématiques. J'ai demandé à mes collègues élus du Cotentin lors de notre dernière réunion que ce modèle de Cherbourg-en-Cotentin puisse être pris comme exemple dans la création de la future charte de gouvernance et qu'également un additif RH soit très clairement annexé à la future charte comme nous l'avons fait pour Cherbourg-en-Cotentin.

J'ai également souhaité que le CDP puisse être instauré à l'échelle du territoire, c'est aussi une réponse à une des questions que vous avez posée aujourd'hui. Donc la charte de gouvernance est actuellement à l'étude, elle est amendée par les élus du territoire, le cabinet KPMG qui nous accompagne sur ce travail rencontre l'ensemble des maires concernés pour recenser les remarques et faire évoluer cette charte mais je voulais vraiment que vous sachiez dès ce soir que nous avons à Cherbourg-en-Cotentin porté lors de notre dernière réunion la volonté que soit annexé à cette charte de gouvernance un additif RH comme nous l'avons fait pour Cherbourg-en-Cotentin, je le redis.

La charte doit être finalisée au mois de décembre prochain et je pense aussi que vous devrez, comme les autres organisations syndicales, être associés à l'additif RH comme vous l'avez été en toute transparence et simplicité pour Cherbourg-en-Cotentin et je me souviens qu'à l'époque de Cherbourg-en-Cotentin, les organisations syndicales avaient d'ailleurs amendé la charte sur un certain nombre de sujets.

Autre volonté de répondre à vos questions sur les transferts. Effectivement au 1^{er} janvier seront transférés à un nouvel employeur, à la communauté d'agglomération du Cotentin, des agents dont les missions aujourd'hui rentrent dans le champ de ce qui va être transféré. Pour Cherbourg-en-Cotentin seront concernés notamment et probablement, même si les choses ne sont pas encore finalisées, mais les agents qui exercent les compétences collecte tri des déchets, développement économique, habitat, urbanisme réglementaire, politique de la ville et tourisme, par exemple.

D'autres compétences seront précisées en 2017, ce sera le travail légitime de la future assemblée mais par rapport aux compétences à venir à partir de 2017 et 2018, je vous rappelle qu'il y a à la fois des compétences obligatoires, des compétences optionnelles mais qu'un certain nombre de délais, de « *date line* » maximales sont prévues par le législateur, il existe déjà des convergences, je pense par exemple au cycle de l'eau où la plupart des collectivités adhérentes du futur grand ensemble ont très clairement fait savoir que leur volonté est bien qu'il y ait un grand service public de l'eau à l'échelle du territoire. Certains éléments restent à préciser, certains points restent à éclaircir, comme notamment les futures relations avec le syndicat départemental de l'eau (SDEau), mais en tout cas nous sommes très clairs sur les bases qui sont les nôtres et nous faisons à chaque commission, à chaque comité de pilotage et Florence LE MONNYER le fait également dans sa délégation, la promotion de notre modèle de régie sur ces sujets.

Il est aussi très clair que certains agents, dans un premier temps, seront mutualisés entre les services de Cherbourg-en-Cotentin et de la communauté d'agglomération mais je reviendrai sur ces sujets avec vous par la suite.

Je voudrais aussi vous apporter des éléments de nature à rassurer les agents. Ils seront transférés en bénéficiant de garanties statutaires comme cela a été le cas pour Cherbourg-en-Cotentin, maintien du régime indemnitaire, maintien de la prime annuelle, continuité des contrats pour les contractuels, je pense que c'est important de le dire et chaque agent retrouvera une place dans les futurs organigrammes. Le principe, c'est la continuité et même si le nouvel EPCI définira sa propre politique RH, son règlement de promotion, son plan de formation, moi je ne peux pas décider pour la future agglomération, je peux vous dire quelle sera notre orientation, quels seront les messages que les élus de Cherbourg-en-Cotentin porteront et donc je vous rassure sur la mobilisation qui sera la nôtre sur le transfert dans les meilleures conditions possibles, comme nous l'avons fait avec vous et avec d'autres organisations au niveau de Cherbourg-en-Cotentin.

En ce qui concerne l'information des agents qui est essentielle puisqu'un certain nombre d'agents se posent des questions et il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, je vous l'ai dit l'autre jour, certaines questions sont légitimes et on doit y répondre. J'avais demandé à Philippe MENUET de faire une information en CTP de septembre pour préciser l'état d'avancement à l'époque de cette réunion et cela a été fait. Une lettre que nous travaillons actuellement avec l'ensemble des élus du Cotentin va accompagner les bulletins de salaire dès le mois d'octobre.

Voilà les quelques éléments, pour ne pas être trop long, que je voulais vous apporter ce soir, charte de gouvernance, additif RH, engagement des élus de Cherbourg-en-Cotentin à défendre les valeurs qui sont les nôtres et le service public. On aura l'occasion de travailler ces sujets-là. Actuellement, nous sommes donc dans l'action, je ne veux pas être trop long mais en tout cas, vous pourrez compter sur les élus de Cherbourg-en-Cotentin à la fois pour représenter nos agents dans l'EPCI et défendre les politiques qui ont été les nôtres depuis 40 ans ici à la communauté urbaine devenue depuis Cherbourg-en-Cotentin. J'espère vous avoir apporté un certain nombre de réponses sur l'engagement qui sera le nôtre.

M. DEBOUT : Nous avons en effet un certain nombre de réponses. On prend favorablement toutes ces prises en compte de nos revendications, néanmoins, les informations intervenues au CTP auxquelles vous faites mention, c'est sur demande de notre syndicat CGT sans laquelle on aurait eu des difficultés à avoir les informations, petit point de précision. Vous parliez tout à l'heure de l'attractivité du territoire, les services publics, vous l'avez dit, en effet, en font partie. Il y a un triptyque bien connu : service public-industrie-service marchand, ce triptyque-là fonctionne pour faire rayonner un territoire et j'en appelle donc à l'ensemble des élus du Cotentin pour défendre le service public.

Nous profitons de cette tribune pour leur lancer aussi l'appel que le dialogue social, ce n'est pas quelque chose de mauvais, au contraire, c'est quelque chose de très bénéfique et cela fait avancer par le haut l'exercice du service public, les conditions de travail des agents etc. donc à tous ceux qui seraient inquiets de voir débarquer les syndicats dans le futur EPCI, je tiens à les rassurer, on n'est pas belliqueux, on n'est pas voyous, on est juste là pour faire tirer vers le haut le service public. Donc par rapport à la mise en place de cette conférence sociale que vous appelleriez à nouveau comité de dialogue permanent, nous insistons très vivement pour que cela se fasse très rapidement parce que le temps est compté. C'est dans moins de 2 mois que l'EPCI est constitué donc dans moins de 2 mois, un certain nombre d'agents vont changer d'employeur. Mettez-vous à leur place, l'inquiétude des agents, ce n'est pas nous qui la provoquons, nous, nous ne faisons que la révéler ici et la mettre sur la place publique parce qu'elle est réelle.

Donc notre feuille de route, lisez-la attentivement parce qu'elle prend un certain nombre de revendications mais aussi d'informations concernant cet état de fait, notamment nous demandons solennellement une étude d'impact sur cette transformation institutionnelle sur les agents. Le mal-être des agents au travail est une réalité, bien-sûr il n'est pas dit, il est souvent tu, souvent on est tout seul dans son service face à son écran et on a du mal à révéler les choses. Concrètement, il faut que vous appréhendez cette question de manière très sérieuse et forte.

M. VIVIER : M. le Maire, je pense que vous avez dit l'essentiel. Je crois qu'effectivement, il faut, comme on avait réussi à le faire pour la mise en place de Cherbourg-en-Cotentin, construire un dialogue qui regroupe tout le monde. Effectivement c'est sans doute un peu plus difficile à organiser dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui mais oui c'est essentiel.

Mme VARENNE : Nous reviendrons sur le soutien aux syndicalistes des Goodyear ; si effectivement c'est la condamnation qui vient de tomber, cela n'était jamais arrivé depuis 1948, nous revivons des heures noires que vraiment nous regrettons et aujourd'hui criminaliser l'action syndicaliste, c'est criminaliser la démocratie. Nous souhaitons vraiment que le jugement soit revu et revu pour légitimer l'action syndicale. La réforme territoriale, la loi NOTRe, les élus front de gauche en leur temps ont voté contre cette réforme territoriale. Aujourd'hui, nous le voyons bien, notre presque-île n'est pas épargnée. Et si la commune nouvelle s'est mise en place, elle n'a pas encore atteint son régime de croisière que nous allons plonger dans une nouvelle structure : l'EPCI. Pourtant il reste encore beaucoup à faire puisque vous nous l'avez répété, on travaille en marchant, comme l'harmonisation des tarifs de restauration collective, la mise en place d'un conseil économique et social local ou comme une table ronde sur les EMR.

Nous pensons qu'en fait, aujourd'hui, si nous demeurons effectivement anachroniquement attachés à l'égalité territoriale, au débat politique et à la capacité de contester démocratiquement le pouvoir économique et financier dominant sans cadre participatif pour les citoyens, le grand cotentin demeurera une formidable machine à dépolitiser les enjeux et à déposséder les citoyens ; et on a bien compris que malheureusement les grandes manœuvres aujourd'hui en cours, les citoyens sont appelés à valider silencieusement un nouveau modèle, celui du manager territorial et de la gouvernance des hommes influents. C'est pourquoi nous insistons ce soir auprès de vous pour la mise en place dans ce nouvel EPCI d'un conseil consultatif des citoyens pour que les administrés et les personnels soient respectés face à tous les transferts de compétence induits par cette évolution institutionnelle.

M. ARRIVE : Juste un élément de réponse. Il ne faut pas mélanger tous les sujets et toutes les demandes que peut porter votre groupe. La réforme territoriale a été votée par le législateur, la loi MAPTAM, la loi NOTRe dont nous parlaient les organisations syndicales tout à l'heure a été votée par le législateur. Le travail des élus que nous sommes, au travers de ces évolutions législatives, c'est de préparer le territoire à intégrer ces réformes mises en place et voulues par le législateur. C'est à cela que nous avons travaillé avec Cherbourg-en-Cotentin, il nous reste beaucoup de travail mais nous travaillons (j'en profite d'ailleurs pour remercier tous les collaborateurs de Cherbourg-en-Cotentin qui sont impliqués dans la démarche et qui font un travail extraordinaire. Je profite de la présence de Philippe MENUT pour que de nouveau il salue les agents qui s'engagent). Donc ne mélangeons pas tous les sujets et encore une fois le travail des élus responsables que nous sommes, c'est de préparer notre territoire le mieux possible, à vivre cette évolution territoriale que vous avez contestée, c'est votre droit, sur le plan politique, mais qui a été votée par la république et par le parlement et nous devons préparer les choses en bâtissant des projets de solidarité, des projets de mobilisation du territoire, d'avenir du territoire, nous l'avons fait avec Cherbourg-en-Cotentin, nous le ferons demain avec le Cotentin en ayant la capacité de mobiliser, de rassembler dans ce Cotentin qui est une réalité géographique, ce n'est pas une entité sortie de nulle part. Cette communauté d'agglomération correspond à un bassin de vie, elle correspond à une histoire, à une géographie et elle correspond surtout à la volonté de permettre à ce bassin de vie de répondre aux grands enjeux de demain, c'est à cela que nous allons travailler les uns avec les autres.

Je voulais aussi vous préciser que l'EPCI, et c'est dans la loi, devra obligatoirement se doter d'un conseil de développement. C'est prévu par le législateur, ce qui permettra d'associer les habitants et de répondre ainsi à la question qui a été la vôtre.

M. MARGUERITTE : M. le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, juste quelques mots déjà pour vous dire que l'objectif de la communauté d'agglomération du Cotentin, nous avons été nombreux sur ces bancs à le partager dès lors que la communauté d'agglomération se concentre sur des compétences stratégiques, des compétences de nature à assurer le rayonnement de notre territoire à l'échelle de la Normandie, dès lors aussi que cette communauté d'agglomération demain respectera les compétences de proximité, les compétences les plus territorialisées avec des formules de construction institutionnelles qui sont d'ailleurs tout à fait possible pour assurer cette proximité. L'objectif que nous sommes nombreux à avoir en partage, que je suis persuadé, auquel de nombreux agents adhèrent, est un objectif qui ne sera pas atteint en effet si le service public qui va se déployer sur l'échelle de notre territoire du Cotentin ne répond pas à cette double exigence, l'exigence de la qualité et l'exigence de la proximité. Proximité qui pourra d'ailleurs être assurée dans les EPCI actuels parce qu'en effet, des formules sont possibles avec des directeurs de site mais la préoccupation que les agents soulèvent aujourd'hui est, elle aussi, parfaitement légitime. Le transfert aura lieu dans 2 mois. Sur quelles compétences ? C'est le travail en ce moment que les élus sont en train de mener, vous l'avez rappelé. Sur quels projets ? Quel sera le projet de territoire que nous porterons les uns et les autres dans un esprit de rassemblement le plus large possible ? Et comment les futurs agents publics qui participeront à cette aventure, j'allais dire historique, que de pouvoir construire un nouveau territoire, que de le faire vivre et le faire rayonner, comment seront-ils associés dès le début du mandat ?

Je propose en effet qu'une étude d'impact, moi je reprends cette idée, cela me semble important que la nouvelle gouvernance puisse reprendre cette idée et comment la nouvelle gouvernance permettra de co-construire avec les agents cette nouvelle politique publique. Je pense que la nouvelle gouvernance pendant les trois premiers mois du mandat pourra tout à fait associer les agents par une co-construction qui assurera plus tard que les politiques publiques que les agents mèneront, au premier rang desquels évidemment les agents participeront, seront des politiques publiques qui seront consenties sur les territoires. Comment harmoniser, comment rapprocher les pratiques ? Comment faire en sorte que les politiques qui sont menées aux 4 coins du Cotentin puissent être consenties et comment faire en sorte que les agents publics soient associés ? Quelles directions générales allons-nous mettre en place ? Ce sont autant de questions qui méritent je pense au début de cette nouvelle aventure institutionnelle, de cette nouvelle construction qui méritent incontestablement d'associer les agents et je crois qu'on peut se donner 3 mois, premier trimestre 2017, pour qu'une grande concertation ait lieu et pour qu'en effet les préoccupations des uns et des autres soient entendues et faire en sorte que le Cotentin réussisse parce que cet objectif là nous l'avons en partage ici à Cherbourg-en-Cotentin comme dans la ruralité qui aspire aujourd'hui elle aussi à être une force motrice.

M. ARRIVE : Je profiterai de la prochaine réunion avec les présidents d'EPCI et le COPIL élargi, puisque chaque EPCI vient travailler au COPIL avec 2 membres, on ne tient pas compte de la taille de la ville, en ce qui me concerne je m'y rends avec Jean-Michel HOULLEGATTE et chaque EPCI vient avec 2 membres, ce qui crée ce fameux COPIL et à côté de cela, il y a des réunions en séance plénière avec les maires comme l'autre soir à Valognes où nous avons réunis plus de 150 maires parce que les maires sont essentiels dans le dispositif mais je profiterai de nos prochaines réunions pour rappeler ce que nous avons déjà demandé avec Jean-Michel HOULLEGATTE, à savoir l'additif RH de façon claire, et puis aussi la capacité à associer les agents et les organisations syndicales pour reprendre les réponses que je vous ai apportées ce soir et les questions qui ont été les vôtres. En tout cas, on a bien pris note de vos remarques.

M. LEJAMTEL : Peut-être que les orientations que propose KPMG sont intéressantes. On aimerait un peu développer les nôtres parce que vous indiquez que le conseil de développement fait partie de ce qu'un EPCI doit faire dans le cadre de la loi NOTRe, dans le cadre de cette loi, peut-être une loi plus ancienne, on constate qu'il y a des conseils consultatifs qui peuvent être mis en œuvre pour que précisément les citoyens puissent être consultés, puissent être partie prenante dans ce qui se passe dans ces EPCI. Donc si vous pouviez sur cette partie de l'intervention de Mme VARENNE être plus précis dans votre réponse. Quand on demande un conseil consultatif citoyen, on ne fait que reprendre effectivement ce que le législateur a pu proposer comme levier et on l'avait déjà fait au moment de la commune nouvelle de Cherbourg.

Sur le conseil de développement, c'est bien qu'il puisse être mis en œuvre à l'échelle de l'EPCI. De ce point de vue-là, la table ronde sur les EMR dont vous avez dit qu'elle se tiendrait avant la fin de l'année lors du dernier conseil municipal, nous réitérons notre demande que cette table ronde se tienne rapidement. Nous avons eu l'occasion depuis le dernier conseil municipal de rencontrer des organisations syndicales qui sont très préoccupées par rapport à l'emploi, comme vous l'êtes, comme nous le sommes tous, et donc, l'idée qu'une table ronde qui associe les industriels, les organisations syndicales et les élus puisse se tenir sur les EMR, c'est à mon avis un levier qui ne concerne pas que Cherbourg-en-Cotentin. De ce point de vue, quand dans notre intervention, on fait part de ce qui n'a pas encore suffisamment avancé à notre sens dans la commune nouvelle, c'est simplement un retour d'expérience que l'on donne parce que cette conversation que l'on a là, on l'a déjà eue au conseil de CUC juste avant que la commune nouvelle soit faite et le syndicat CGT était déjà venu à la Communauté Urbaine de Cherbourg et on avait déjà posé un certain nombre de problématiques les uns et les autres et parmi ces problématiques, je me rappelle très bien M. le Maire que vous aviez dit « la commune nouvelle va permettre de mutualiser un certain nombre de choses, va permettre d'harmoniser un certain nombre de choses » donc on est, je pense, relativement légitimes à dire que nous n'avons toujours pas notre vitesse de croisière de la commune nouvelle et nous basculons dans une nouvelle entité territoriale de plus de 200 élus dans laquelle il sera difficile de construire des repères et de se repérer et si c'est difficile pour nous les élus, ça peut être difficile pour les citoyens de la même manière.

Je donne un élément : la fiscalité, on a commencé à tenter de se retrouver dans cette fiscalité, j'en ai parlé avec M. MENUET tout à l'heure, j'ai profité de ce conseil pour aller le voir, pour lui demander des éclaircissements, j'ai compris un certain nombre de choses mais on a quand même largement besoin d'un document-cadre qui permette de se repérer déjà en tant qu'élu pour en parler aux citoyens par la suite. Parce que vous avez raison, le cadre est planté, le Cotentin va se faire mais ce n'est pas parce qu'il va se faire qu'on doit être simplement spectateur et être cantonné dans une posture, alors soit on râle, soit on applaudit, on peut peut-être être un peu plus dialectique par rapport à ce sujet-là et pour l'instant, nous en tant qu'élus nous n'avons pas les éléments que vous avez donnés ce soir et je terminerai sur un point plus polémique, KPMG en tant que cabinet d'audit est certainement un cabinet très expérimenté qui propose des orientations techniques très intéressantes pour la commune.

KPMG, vous irez sur un moteur de recherche, c'est aussi les rois de l'évasion fiscale ou de l'aide à l'évasion fiscale donc voilà, on peut faire preuve de tolérance mais on aimerait bien, nous en tant qu'élus, bénéficiaire de la même considération que les cabinets d'experts, parce que c'est pas les cabinets d'experts qui doivent faire la démocratie, c'est quand même les élus, les représentants syndicaux, les associations, les citoyens, et là on a vraiment l'impression d'une ingénierie qui nous échappe complètement et quelque part, c'est assez désagréable.

M. ARRIVE : Juste quelques éléments de réponse parce qu'encore une fois, le souci qui est le mien, c'est que vous ne mélangez pas tous les sujets. Sur la création progressive de cette future intercommunalité, je voudrais repréciser quelle est l'organisation aujourd'hui. Je vous ai parlé du COPIL tout à l'heure, je vous ai parlé de la conférence des maires. Après, chaque maire a aussi la possibilité et doit même associer l'ensemble de ses élus en démultipliant l'information. COPIL, conférence des maires et effectivement plusieurs cabinets qui travaillent mais qui ne décident pas, je vous rassure M. LEJAMTEL, qui travaillent à la mise en place de plusieurs scénarios possibles. Scénarios qui devront être validés de façon progressive par les futurs élus de la communauté d'agglomération. Je crois savoir M. LEJAMTEL que vous étiez conseiller communautaire à l'époque de la communauté urbaine, vous allez donc siéger de droit dans la future instance et vous aurez donc tout le loisir, comme un certain nombre de collègues ici, de défendre les positions qui sont les vôtres parce qu'un certain nombre de décisions seront prises légitimement par la future assemblée à partir de sa création au mois de janvier.

Nous avons donc entre maintenant et le mois de janvier quelques sujets sur lesquels on concentre notre action, la continuité de nos services publics, la paye de nos agents fin janvier, la mise en place des problématiques informatiques, c'est cela le sujet et après la priorité ce sera progressivement avec l'ensemble de nos voisins de créer autour de ce projet et d'avancer en associant l'ensemble des élus et vous serez bien entendu présents puisque vous êtes, comme je viens de le dire, conseiller communautaire donc je ne voudrais pas que vous puissiez laisser penser que cette réflexion est confisquée, les maires sont associés, le COPIL, je vous ai en toute transparence expliqué son fonctionnement, les réunions avec les maires, les comités de travail où beaucoup de collaborateurs de nos fonctionnaires de tout le Cotentin participent et travaillent sur ces sujets pour préparer un certain nombre de choses et il reviendra démocratiquement à la future assemblée de faire ses choix.

Voilà le point que l'on pouvait faire ce soir et une nouvelle fois je vous redis mais vous le savez que vous pourrez compter sur les élus de Cherbourg-en-Cotentin et sur le maire que je suis pour vous accompagner et promouvoir aussi un certain nombre de valeurs que nous avons réussi collectivement à mettre en place sur cette communauté urbaine depuis plus de 40 ans.

Le conseil prend acte.

3 - Vacance d'un siège de conseiller municipal – Installation de Monsieur Frédéric LOHIER

Rapporteur : M. ARRIVE

Le conseil installe M. Frédéric LOHIER en qualité de conseiller municipal de Cherbourg-en-Cotentin et l'inscrit au tableau du conseil municipal. M. LOHIER est également désigné comme conseiller communal de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville.

Votants : 152	18h02		
Pour : 143	Contre : 0	Abstention : 9	NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

4 - Règlement intérieur du Conseil Municipal – Modification de l'article 7

Rapporteur : M. ARRIVE

Le conseil modifie l'article 7 du règlement intérieur comme suit :

Commission n°1 : Finances, administration générale, ressources humaines, nouvelles technologies, travaux et entretien du patrimoine, mécanique (27 membres).

Commission n°2 : Animation sociale du territoire, insertion sociale, politique de la ville, handicap, logement, réussite scolaire, jeunesse (28 membres).

Commission n°3 : Services urbains, travaux, voirie, espaces verts, citoyenneté, ruralité (27 membres).

Commission n°4 : Culture, sports, grands événements, relations publiques, cérémonies et manifestations (30 membres).

Commission n°5 : Economie, affaires portuaires, tourisme, relations internationales, ports de plaisance, Cité de la Mer (25 membres).

Commission n°6 : Urbanisme, développement urbain, **habitat**, commerce, mobilités, affaires foncières, développement durable et transition énergétique (25 membres).

Votants 152 18h04
Pour : 141 Contre : 0 Abstention : 11 NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

5 - ESIX Normandie – Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

Rapporteur : M. ARRIVÉ

Le conseil désigne M. J.M. HOULLEGATTE, en tant que membre titulaire et M. A. CATHERINE, en tant que membre suppléant pour siéger au sein du conseil de l'ESIX.

Votants 152 18h06
Pour : 117 Contre : 28 Abstention : 7 NPPV : 0

Le conseil adopte à la majorité.

6 - Locaux ASH – Siège social rue Ferdinand Buisson – Avant-projet détaillé

Rapporteur : M. ARRIVÉ

Le conseil valide le projet d'APD du siège social de l'ASH, autorise M. le Maire à déposer et à signer le dossier de PC en vue d'obtenir les autorisations d'urbanisme pour le bâtiment projeté et autorise M. le Maire à engager les consultations en vue des travaux et de signer les marchés y afférent.

Votants 152 18h09
Pour : 150 Contre : 0 Abstention : 2 NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

7 - Syndicat mixte du Cotentin – Participation financière de la commune de Cherbourg-en-Cotentin aux charges de développement du Pays du Cotentin – Exercice 2016

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil autorise M. le Maire à intervenir à la signature de la convention.

Les crédits sont inscrits au budget principal en fonctionnement, compte 6554 90 1001, ligne de crédit n° 53158 pour un montant de 20 734,40 €.

M. MARGUERITTE : Je voudrais intervenir très précisément, d'abord sur la question des pays ; la Région l'a dit, c'est la logique même de la loi NOTRe, la Région dit qu'elle va contractualiser, et c'est la logique, avec les EPCI, désormais. Je pense au pays du Cotentin, son Président d'ailleurs en convient c'est qu'il y aurait pas de sens à maintenir un pays dont les frontières correspondent, à peu près à Carentan excepté aux frontières de la communauté d'agglomération. C'est exactement la même chose dans le pays du Saint Loix qui correspond exactement aux frontières territoriales de la communauté d'agglomération. M. HOULLEGATTE je suis désolé mais quel sens y aurait-il à maintenir une structure qui par définition est une coquille vide puisque ce sont ces mêmes pays qui demandent leur disparition, la Région elle n'est pas là pour arbitrer entre le pays et l'EPCI, elle dit justement que c'est à chacun de prendre la décision ; quelle est la bonne structure ? Dans le Coutançais ce sera peut-être le pays puisqu'en effet il y a deux communautés qui vont naître sur les frontières d'un pays mais c'est aux territoires de s'organiser et de venir à la Région, de venir discuter, pour précisément avoir une contractualisation à l'échelle du territoire le plus pertinent et c'est aux élus de le décider. Quand vous dites la Région ne reconnaît plus les pays c'est un peu polémique et c'est inutile de le dire puisque c'est absolument pas la réalité des choses et je viens de vous le dire, les pays justement demandent eux-mêmes leur disparition dans certains cas pour que l'EPCI puisse prendre le pas.

Deuxième chose sur les problèmes du fonds leader. Sans doute cette information n'est pas, n'a pas été encore portée à votre connaissance mais lundi dernier à la Région justement il y a eu à la demande de son Président une réunion avec tous les pays de la Manche pour aborder cette question qui est une question qui en réalité n'est absolument pas liée à la Région mais à la mise en place d'un nouveau logiciel de paiement à l'agence des paiements (l'ASP) et l'idée a été précisément de se dire voilà quel est le problème.

La Région elle-même ayant connu une restructuration quand même à une vitesse dont personne ne contestera son exemplarité puisque je vous rappelle qu'en 6 mois ce sont 1 300 agents qui ont changé de métier sur les 2 sites entre Caen et Rouen, c'est une restructuration rapide et je pense que vous pouvez le comprendre, et que chacun peut le comprendre, qu'il y ait un peu de retard dans certaines réponses parce qu'en effet quand vous avez le directeur de l'aménagement du territoire qui change et qui doit réorganiser ses équipes entre Caen et Rouen on peut peut-être accepter qu'une réponse à un courrier soit apportée non pas en 2 semaines mais en un mois ou un mois et demi sans que ce soit un drame pour qui que ce soit. Mais sur la question précise des paiements des fonds leader, c'est l'ASP (Agence de services et de paiement) qui est en cause et Vincent Breteau qui est notre directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, le nouveau à la Région l'a dit aux directeurs et aux présidents de pays qui étaient là et en l'occurrence pour le Cotentin ce n'était pas le Président qui était présent mais son directeur, et des Présidents étaient là à cette réunion de lundi après-midi à 17 heures, il a été convenu que les fonds, en tout cas on a escompté que les fonds puissent être débloqués pour le premier semestre 2017 au plus tard pour qu'en effet il ne soient pas perdus dans les projets mais la Région n'est pas en cause et en effet la région a été réorganisée à une grande vitesse, moi non plus vous voyez, il n'y a aucune volonté de polémique dans la réponse que je vous apporte, mais une volonté très claire quand même de vous dire que vous ne pouvez pas dire que la Région ne reconnaît pas les pays, excusez-moi mais enfin cela n'a pas de sens de le dire.

M. HOULLEGATTE : Non, non mais on ne va pas débattre sur ce sujet donc je prends acte de votre réponse sur le fait que les pays continueront à avoir une reconnaissance de la Région et qu'ils pourront, s'ils le souhaitent contractualiser. Je ne sais pas s'ils continueront à bénéficier d'une ingénierie ou d'une aide à l'ingénierie.

M. MARGUERITTE : Oui, excusez-moi je n'ai pas répondu sur ce point. Sur la question de l'ingénierie pour les Pays, la Région l'a dit elle n'avait plus vocation à la financer parce que nous avons décidé de financer l'investissement et d'augmenter d'autant les investissements que nous allons financer plutôt que de payer l'ingénierie financière, pour une raison d'ailleurs simple c'est que la Région met à disposition sa propre ingénierie pour aider les Pays ou les EPCI qui le souhaiteront pour monter les projets et nous le faisons au profit de l'investissement. Et 2^{ème} point et 2^{ème} axe stratégique puisque la contractualisation va être ouverte pour tous les Pays ou les EPCI qui le souhaiteront dès le premier semestre de l'année 2017, nous le ferons avec un esprit simple, donner plus à ceux qui ont moins et moins à ceux qui ont plus considérant que l'argent qui est donné dans le cadre de la contractualisation grande métropole est moins utile que pour les territoires ruraux. Nous allons adopter cette ligne et nous le ferons avec le souci d'avoir des investissements supérieurs à ce qui est fait ici et en effet en finançant plus les dépenses d'ingénierie je vous le confirme mais parce que la Région apportera son ingénierie technique.

M. HOULLEGATTE : Vous pouvez nous faire confiance pour faire le bilan et l'évaluation de la politique qui sera mis en œuvre notamment dans le cadre de cette contractualisation et vous n'en doutez pas.

Votants 152

18h21

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 4

NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

8 - Syndicat mixte du Cotentin – Participation financière de la commune de Cherbourg-en-Cotentin aux charges de développement – Exercice 2016

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil autorise M. le Maire à intervenir à la signature de la convention.

Les crédits sont inscrits comme suit :

S.M.C./Cherbourg-en-Cotentin – Participations croisées 2016 : crédits budgétaires

Titre I en recettes

Enseignement

Intechmer

Fonctionnement : compte 74758 23 H002 LDC 41393 = 6 000.00 €

Grosses réparations : compte 13258 23 216L LDC 41399 = 33 750.00 €

Vie universitaire

Frais de fonctionnement : compte 74758 23 H002 LDC 41393 = 67 250.00 €

Abattoir

Annuités 2016 : compte 1385 LDC 2321 = 30 000.00 €

Soit un total de 137 000.00 €, à émettre à l'encontre du SMC.

De son côté, le SMC émet au nom de Cherbourg-en-Cotentin un mandat global de 226 500.00 € correspondant à la totalité des dépenses, et un titre de recette de 89 500.00 € correspondant à la charge nette de Cherbourg-en-Cotentin.

Titre II en dépenses

Enseignement recherche

Université : compte 657358 23 H002 LDC 41390 = 71 250.00 €

Campus des métiers compte 657358 23 H002 LDC 43293 = 3 750.00 €

TECHNOPOLE : compte 657358 23 H002 LDC 42426 = 39 375.00 €

Projets enseignement-recherche 2015 : compte 657358 23 H002 LDC 43292 = 39 250.00 €

Fonctionnement hall technologique : compte 65548 90 I002 LDC 53159 = 25 000.00 €

soit un total de 178 625.00 € à verser au SMC.

Titre III en dépenses

Investissement pôle universitaire

Réfection des bâtiments : compte 2041582 23 H002 LDC 43350 = 35 000.00 €

Aéroport

Frais de fonctionnement : compte 657358 90 I001 LDC 41391 = 111 631.25 €

soit un total de 146 631.25.00 € à verser au SMC.

Le montant apporté par Cherbourg-en-Cotentin s'établit à 414 756.25 €

M. LEJAMTEL : J'ai une question par rapport à la ligne où c'est écrit « grosse réparation pour le bâtiment d'Intechmer 33 750 € » est-ce que vous pouvez apporter un éclairage sur ces grosses réparations et sur le bâtiment en lui-même ?

M. HOULLEGATTE : Le bâtiment d'Intechmer a été construit par un syndicat mixte qui était un syndicat mixte dédié à l'époque, il a été dissous et désormais c'est la communauté urbaine Cherbourg-en-Cotentin qui est propriétaire de ce bâtiment. C'est un bâtiment qui a plus d'une vingtaine d'années, qui comme tout bâtiment connaît du vieillissement, c'est une œuvre architecturale assez particulière parce qu'il s'agit d'une tortue marine, pour ceux qui connaissent, qui a été faite par Jacques Rougerie qui est un architecte de renom.

Il y a une double problématique, la première c'est qu'il a été construit sur un terrain assez meuble, qui bouge, donc il y a eu quelques petits désordres de structures. C'est un bâtiment sur lequel il y a beaucoup de surfaces vitrées, et quand il y a des surfaces vitrées, on l'a connu aussi sur l'IUT, on retrouve des problèmes d'étanchéité. Et puis il y a un phénomène nouveau qui est en train de se passer qui est plutôt une bonne nouvelle, Intechmer formait des techniciens BAC +2 et avec le système LMD (Licence Master Doctorat), on a maintenant des BAC +3 et c'est vraiment une très bonne chose, ce qui demande également une reconfiguration interne des locaux donc pour l'instant on assure en tant que propriétaires le clos et le couvert avec le soutien bien évidemment du syndicat mixte mais je ne vous cache pas que dans les mois et dans les années qui viennent, et là je parle sous le contrôle de Jean-Michel MAGHE qui est en charge des bâtiments plus particulièrement et qui aurait pu répondre à ma place d'ailleurs parce qu'il connaît très bien le dossier, on l'a visité l'autre jour avec Olivier FARON qui est l'administrateur général du CNAM au niveau national, et on se rend compte que ce bâtiment nécessitera sans doute une intervention beaucoup plus lourde pour la mise en configuration Licence Master Doctorat.

M. MAGHE : Juste pour dire qu'il y a une étude en cours, il y a un cabinet qui est en train de travailler pour vérifier les possibilités de rendre ce bâtiment accessible d'une part et les possibilités aussi d'améliorer le confort thermique, le changement des fenêtres et puis la stabilité du bâtiment donc tout ça est effectivement suivi par nos services bâtiment du pôle technique et c'est en cours. Pour le moment il n'y a pas de gros travaux, il doit y avoir de mémoire une intervention sur la détection d'une alarme incendie qui coûte de l'ordre d'une trentaine de milliers d'euros je crois. Mais le plus important aujourd'hui c'est une étude et tant qu'on n'aura pas finalisé cette étude, une des difficultés d'ailleurs c'est l'évolution de l'utilisation des bâtiments par Intechmer qui conduit à changer de fonction certains locaux et qui nous oblige à remettre un peu l'étude à plat.

M. LEJAMTEL : J'ignorais qu'il y avait une étude en cours, c'est intéressant de l'apprendre. Il y a pas mal d'infrastructures au niveau de notre commune dont le devenir est interrogeable, le bâtiment d'Intechmer, les beaux-arts, on a des éléments de réponse, la résidence Jean Levallois, la Cité coloniale, sur tous ces sujets-là, la commune travaille, il y a des expertises qui sont produites, il y a des communications qui sont faites.

Moi je reviens sur une demande qu'on a faite et que l'on réitère sans cesse, on l'a fait sur la zone d'aménagement concerté de Monturbert, on l'a fait sur la résidence Levallois on peut le faire sur les bâtiments d'Intechmer, on peut le faire sur les beaux-arts. Pourquoi la ville ne met pas en place une commission d'urbanisme qui au moins pourrait produire un regard ou des regards croisés sur toutes ces infrastructures dont on sait pertinemment que dans les 10 prochaines années il va y avoir des choix structurants à faire, des choix qui coûteront, des choix qui pourraient être faits de la manière la plus éclairée possible, mériteraient de créer un outil collectif et pas simplement d'être dans la juxtaposition même si cette juxtaposition peut être faite de manière tout à fait professionnelle tout à fait pertinente mais je trouve qu'il y a quand même un vrai sujet qui mériterait un peu plus de transversalité et un peu plus de participation des uns et des autres et de la diversité politique par exemple.

M. HOULLEGATTE : Juste un élément de réponse, vous passez à une autre échelle c'est à dire que vous passez de la problématique bâtiment à la problématique d'urbanisme au sens large du terme. Je dois vous donner comme information mais vous le savez sans doute que dans le cadre du plan de renouvellement urbain notamment, il y a des projets qui touchent le renouvellement des quartiers et là je parle sous le contrôle de Claudie LAUNOY qui pourrait vous en dire plus que moi là-dessus mais il y a une procédure de concertation, d'association, il y a une démarche d'élaboration, de co-construction de projets avec les habitants donc on est bien sur une échelle quartier et non pas sur une échelle bâtiment. Intechmer c'est un bâtiment où il y a des problématiques qui se posent alors peut-être on pourrait dire qu'il pourrait y avoir des difficultés d'insertion du bâtiment dans son environnement mais je suis plutôt rassuré parce que en lien avec PNA, il y a ce qu'on appelle les documents qui sont élaborés qui est le schéma directeur d'aménagement portuaire et qui permet justement d'essayer d'imaginer les usages et de réguler les conflits d'usage et de voir comment dans une cohérence d'ensemble chacun peut trouver sa place.

M. FAGNEN : Pour apporter un complément aux propos de M. le Maire délégué de Cherbourg-Octeville concernant le NPNRU des Fourches Charcot-Spanel le premier comité de pilotage s'est tenu il y a une dizaine de jours et les deux membres référents du Conseil citoyen étaient présents et participent au même rang que l'Etat, la collectivité aux réflexions qui sont en cours sur l'étude urbaine qui a été lancée il y a de cela un mois.

M. LEJAMTEL : Je suis désolé d'être toujours un petit peu à contretemps, pourtant je fais des efforts, mais là il me semble quand même me rappeler, notamment sur la ZAC Monturbert, il devait y avoir une réunion de faite c'était une réponse qu'avait été faite il y a quelques mois pour que les groupes politiques puissent s'exprimer sur ce sujet-là et de fait je vais proposer quelque chose de plus grand angle parce qu'il y a tout un tas de bâtiments, évidemment M. HOULLEGATTE je comprends bien que vous fassiez un distinguo entre les bâtiments d'un côté et l'urbanisme de l'autre ; les conseils citoyen sur lesquels on est intervenu à de multiples reprises, je me réjouis que les personnes participent au comité de pilotage c'est plutôt une réussite mais, c'est pas du tout contradictoire avec le fait de mettre en place une commission urbanisme notamment parce que, et on va pas revenir sur ce débat-là mais par exemple la zone d'aménagement concertée de Monturbert la première phase en laissant de côté la partie collective, c'est une catastrophe. Oui c'est comme ça, il suffit d'y aller toute la partie des maisons individuelles c'est catastrophique. Mais ceci dit quand je le dis là on a l'impression que c'est pour s'amuser sauf que ça fait des mois presque des années qu'on demande qu'on puisse avoir un cadre pour pouvoir porter des alternatives, on avait même fait une note qui nous avait été demandée par Mme GOSSELIN-FLEURY mais ça fait un petit moment déjà, on n'a jamais eu de réponse mais c'est pas grave, on avait fait la note pour montrer qu'on était prêt à participer. Là pour le bâtiment Intechmer on verra ce que le cabinet d'expertise dira, les usagers c'est à dire les étudiants disent que malgré tout il y a sans doute des inquiétudes par rapport à ce bâtiment-là et à son devenir. On en reparlera peut-être dans quelques mois. Mais pourquoi vous ne mettez pas en place cette commission d'urbanisme ? Ne faites qu'une seule réunion, ce ne sera pas trop chronophage mais donnez-nous l'opportunité à un moment donné de participer parce que nous avons une cohérence sur ces sujets-là dans notre groupe. Quand on nous dit qu'on va faire quelque chose, on ne le fait pas, alors il y a un moment où on ne peut accepter un tel fonctionnement. C'est un cours magistral, les séances de Cherbourg-en-Cotentin ? Non je ne crois pas, donc cela serait bien d'avoir des réponses quand même.

M. HOULLEGATTE : Juste un élément, on ne va pas faire le débat sur la ZAC de Grimesnil-Monturbert mais quand vous dites c'est une catastrophe c'est un jugement de valeur que vous portez. Je pense que les gens qui ont acquis des terrains et qui font construire leur maison individuelle je crois qu'on n'a pas le droit de leur dire que c'est une catastrophe, cela correspond à un besoin et nous avons un architecte d'opération qui permet justement de guider les différents opérateurs dans le cadre de la réalisation de leurs projets et je peux vous dire qu'il y a du dialogue et il y a parfois aussi de la fermeté, mais on est aussi dans un monde où c'est vrai qu'il y a une appétence de nos concitoyens à l'habitat individuel et la ZAC du Monturbert notamment permet de marier à la fois du petit collectif et de l'individuel. Ensuite sur cette ZAC on pourra en discuter, mais on a des processus de concertation avec le conseil de quartier, avec les habitants, on a fait des réunions de présentation. La ZAC commence à être dans sa 2^{ème} phase puisque la 1^{ère} phase est en fin de commercialisation et de réalisation. On est dans une concertation permanente avec les habitants, je comprends votre souci de vous arroger une certaine expertise dans le domaine de l'urbanisme et c'est une très bonne chose.

M. LEJAMTEL : Ce n'est pas cela M. HOULLEGATTE. Je suis à Presqu'île Habitat parce qu'on m'a demandé d'y siéger, donc c'est une problématique comme tout élu qui prend un sujet par rapport aux problématiques qui nous sont posées. Je crois que vous avez tort de dire que ce sont les personnes qui s'achètent des maisons vis-à-vis desquelles je produis un jugement de valeur ce soir, ce n'est pas du tout ce que je viens de faire. Je parle effectivement de la manière dont les maisons individuelles sont en train de se disposer les unes par rapport aux autres, la façon dont tout l'encadrement de la zone peut se faire, enfin il suffit d'aller le voir et j'ai bien mis de côté la partie collective. Elle est réussie la partie collective, c'est à dire que la partie qui de fait a été mise en œuvre par Presqu'île Habitat là c'est cohérent. Deux choses, je ne m'arroge pas une expertise parce que je n'ai pas d'expertise en urbanisme, je demande qu'il y ait un peu d'écoute sur la question de l'urbanisme parce que d'une certaine manière on en reste à des procédures très techno, très techniciennes, très professionnelles et on ne donne pas l'opportunité à des personnes qui pourraient être intéressées d'intervenir dans ce sujet-là. Je ne vois pas pourquoi une commission d'urbanisme poserait un quelconque problème politique, donc ce n'est pas un jugement de valeur. La ZAC, oui je suis désolé, la première phase de la ZAC c'est un échec et sur sa partie individuelle et j'espère que la 2^{ème} phase ne sera pas du même « tonneau » parce que sinon c'est à désespérer.

M. ARRIVE : M. LEJAMTEL, je pense qu'on va arrêter le débat. On vous a déjà répondu sur un certain nombre de propositions, parfois nos arguments vous conviennent, d'autres fois ce n'est pas le cas mais c'est aussi ça le fonctionnement de nos collectivités et on ne peut pas dire oui à toutes vos demandes. Lorsque l'on juge opportun de le faire, on le fait ; lorsqu'on juge inopportun la proposition, on ne le fait pas et ça fait partie des règles du jeu même si je comprends que régulièrement vous revenez à la charge sur des questions auxquelles on vous a répondu. Néanmoins Jean-Marie LINCHENEAU qui a cela dans ses compétences et dans sa délégation organisera une réunion avec l'ensemble des groupes politiques pour faire un point sur le stade d'avancement de Grimesnil-Monturbert et rappeler un certain nombre à la fois de préconisations et de règles.

Donc, avant la fin de l'année, Jean-Marie LINCHENEAU invitera l'ensemble des groupes politiques, les représentants des groupes politiques à une réunion spécifique sur la ZAC Grimesnil-Monturbert en associant un certain nombre d'adjoints intéressés par leurs délégations à la question, ce qui permettra à la municipalité de préciser un certain nombre de choses sur la ZAC.

Votants 152	18h40		
Pour : 145	Contre : 0	Abstention : 7	NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

9 - Maison des arts – Activités culturelles – Tarifs des ateliers 2016/2017

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil autorise à encaisser les recettes par la régie ateliers culturels et imputées sur la ligne de crédit 49497 au compte 7062-30 « redevances services à caractère culturel ».

Votants 152	18h42		
Pour : 149	Contre : 0	Abstention : 3	NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

10 - Taxes et produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil approuve l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables et prélève les dépenses en résultant sur les crédits inscrits aux sections de fonctionnement, natures 6541 et 6542 des budgets concernés, à savoir :

- budget principal pour un montant de 10 073,32 €
- budget annexe de l'eau pour un montant de 46 156,91 €
- budget annexe de l'assainissement pour un montant de 29 670,77 €

M. FEUILLY : Je suis toujours étonné que l'on attende huit ans pour provisionner des créances douteuses, des créances visiblement irrécouvrables, ça c'est pour le budget principal quant au budget annexe de l'eau et de l'assainissement on n'a pas de date puisque vous faites référence à des états donc on n'a pas les dates de facturation, mais de toute manière, apurer des comptes huit ans après, ça n'est pas raisonnable et ça entache la véracité des bilans précédents. Il est de coutume et de bon usage de provisionner tout ou partiellement au bout de deux années, attendre huit années pour provisionner, ça ne me paraît pas réaliste et pas raisonnable. Vous pensez qu'aujourd'hui vous êtes en train d'apurer les comptes de l'ère Cazeneuve, c'est étonnant quand même.

M. LEPOITTEVIN : M. FEUILLY, je ne peux pas vous laisser dire ça parce que vous le savez très bien, vous êtes souvent intervenu en conseil municipal de Tourlaville sur les taxes et produits irrécouvrables, c'est le trésorier qui diligente les recherches et lorsqu'on arrive au bout du bout des démarches que ce trésorier peut faire, on entre dans ces produits irrécouvrables ; je l'ai dit avant que vous n'interveniez, il y en a de 2008, parce qu'il y a eu aussi des recherches qui ont été plus longues, et d'autres n'ont jamais abouties.

M. FEUILLY : Oui vous l'avez déjà dit mais il n'empêche que c'est une mauvaise gestion.

M. LEPOITTEVIN : Non absolument pas, je ne peux pas vous laisser dire ça.

M. FEUILLY : A ce sujet je vous rappellerai que pour un chef d'entreprise c'est la correctionnelle quand il ne provisionne pas au bout de 2 ans ces comptes et vous avez les mêmes moyens qu'un chef d'entreprise pour recouvrer les créances. On ne peut pas passer sous silence quand même un montant de soixante-seize mille huit cents euros pour le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'assainissement. Là c'est la même chose. On ne connaît pas les dates des factures, ce ne sont pas des montants anodins, vous avez essayé de marginaliser cette chose en parlant des montants du budget principal mais ce ne sont pas des montants anodins.

M. ARRIVE : Je vous rappelle une nouvelle fois que les règles de fonctionnement comptable des collectivités locales, les règles publiques ne sont pas les mêmes règles que celles des entreprises privées sur de nombreux sujets y compris sur celui qui nous intéresse aujourd'hui et que lorsque vous parlez de malhonnêteté vous dépassez un peu les bornes parce qu'il faut que une fois pour toutes vous compreniez que les règles de l'entreprise ne s'appliquent pas à la comptabilité publique et que l'on ne fait rien dans l'illégalité, bien entendu. Il y a l'aspect du trésorier mais mettez-vous dans la tête une bonne fois pour toutes que vous ne pouvez pas comparer ce qui n'est pas comparable.

Mme LE MONNYER : Effectivement pour l'eau et l'assainissement c'est pareil, c'est le trésor public qui recouvre nos factures donc c'est pas nous qui maîtrisons cet aspect-là et pour précision les montants qui sont indiqués sont tout à fait dans les ordres de grandeur des années précédentes et dans l'enveloppe qui est prévue à cet effet.

M. FEUILLY : Ce n'est pas une raison. Je voudrais répondre à M. le Maire tout d'abord je n'ai pas parlé de malhonnêteté, j'ai parlé de comptabilité douteuse. Mais ce n'est pas parce que c'est un truc qui fonctionne mal qu'il faut laisser perdurer et j'ai bien compris, je ne suis pas idiot, que la comptabilité publique n'était pas la même que la comptabilité des entreprises, mais rapprocher la comptabilité publique de la comptabilité des entreprises, cela honorerait quand même l'action publique et l'action politique parce qu'attendre huit ans pour provisionner des sommes, cela me paraît complètement délirant.

M. ARRIVE : Florence LE MONNYER vous a déjà répondu lors d'un précédent conseil sur ce que nous mettons en place pour recouvrer un peu plus rapidement un certain nombre de sommes. Nous avons avancé ces derniers mois alors je demande à Florence une nouvelle fois de vous repréciser ce qui est mis en place pour recouvrer les sommes plus rapidement mais au final, in fine, la décision revient de toute façon à la trésorerie parce que nous sommes en collectivité publique.

Mme LE MONNYER : En ce qui concerne ce que nous avons mis en œuvre, bien évidemment, c'est un problème que nous surveillons de près et nous essayons de faire au mieux pour ne pas avoir des admissions en non-valeur aussi importantes. Nous avons par le biais d'un logiciel de comptabilité tenté de récupérer les flux en direct de la trésorerie pour justement suivre régulièrement les montants qui n'étaient pas recouverts mais en fait il y a une incapacité technique à faire cette opération-là alors c'est possible quand on recouvre simplement soit l'eau, soit l'assainissement mais dans notre cas nous nous avons un double rôle d'émiss donc ce n'est pas possible techniquement de récupérer ces informations-là donc c'est un problème technique. Nous avons mis longtemps pour aboutir à cette réponse parce que ce n'était pas évident et techniquement il y avait des points à lever.

Ensuite nous avons aussi la possibilité de récupérer des informations mais qui sont à un instant T. Donc le temps que nous fassions les démarches, nous ne savons pas si le Trésor Public a été payé entre-temps, voyez donc la difficulté des allers-retours de nos informations, c'est très complexe à mettre en place. Nous avons commencé une démarche et de toute façon il nous faudra du temps pour pouvoir mettre au point ce système.

M. HOULLEGATTE : Juste un tout petit point de complément d'information. Vous parliez de la responsabilité pénale du chef d'entreprise, moi je vais parler de la responsabilité financière du comptable public. Le comptable public ne peut présenter au maire et à la délibération des admissions en non-valeur qu'à partir du moment où il fait la preuve qu'il a mis tout en œuvre pour pouvoir recouvrer les sommes dues, sinon il est financièrement responsable, il va payer sur ses deniers personnels si on apporte la preuve par hasard qu'il n'a pas tout mis en œuvre pour recouvrer ses factures, donc c'est une différence entre la comptabilité publique et la comptabilité privée, il ne faut pas les opposer. C'est un état de fait.

M. FEUILLY : Oui je vous entends bien, mais il a quand même 6 ans pour réagir.

Votants 152	18h52		
Pour : 115	Contre : 0	Abstention : 37	NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

11 - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil accepte le plan de financement présenté et autorise M. le Maire à solliciter la subvention au taux maximal autorisé au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux concernant le dossier de travaux présenté.

M. HOULLEGATTE : Juste un complément d'information parce que c'est vrai qu'on a eu en assemblée des maires une question sur l'éligibilité de la DETR, on ne reviendra pas là-dessus mais ce qu'il faut savoir c'est que la DETR a été dans le projet de loi de finances 2016 augmentée de deux cents millions d'euros au niveau national comme elle l'avait été l'année précédente de deux cents millions d'euros et également il y a eu une mise en place d'une dotation de soutien à l'investissement local pour les collectivités à hauteur de huit cents millions d'euros donc la DETR et la commune nouvelle nous permettent d'en bénéficier et ça ne pénalise pas, bien évidemment, les communes rurales du Cotentin.

Votants 152	18h53		
Pour : 136	Contre : 0	Abstention : 16	NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

12 - Cession immeubles rue Salengro/rue de la Paix – Commune déléguée d'Equedreville-Hainneville

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil autorise la cession des parcelles cadastrées BS n°63, BS n° 64 et BS n° 67 ainsi que l'emprise du domaine public en cours de numérotation d'une surface de 27 m² (à parfaire par document d'arpentage) au prix de 302 230 € HT, au profit de la société LES TERRASSES, société civile de construction vente représentée par M. Jacques DAVID, se substituant à la société IDEFIA, identifiée au RCS de LAVAL sous le numéro 819 004 912, autorise la prise en charge d'une partie du surcoût du projet éventuellement engendré par la nécessité de procéder à l'assainissement du terrain d'assiette du bien vendu (dépollution ou déminage), sur diagnostic établi après démolition des bâtiments, ou par la nécessité d'édifier des fondations spéciales, sur diagnostic établi après démolition des bâtiments, et ce dans la limite de 50% du surcoût global sans pouvoir excéder 40 000,00 € HT, acquiert une emprise de 87 m² à soustraire des parcelles cadastrées BS n° 63, 64 et 67 après démolition des bâtiments auprès de la société LES TERRASSES à titre gratuit.

La recette afférente au prix de cession sera imputée sur les crédits à inscrire au budget 2017 et propose la réalisation d'une provision de 40 000 € au budget 2017.

Votants 152	18h57		
Pour : 117	Contre : 0	Abstention : 35	NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

13 - Projet d'extension et de rénovation du groupe scolaire Suzanne Brès – Procédure MAPA selon l'article 28 du CMP - Avenants

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil donne son accord pour la passation desdits avenants et autorise M. le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à signer les avenants aux marchés pour les travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire Suzanne Brès avec création d'une salle de motricité et d'une classe supplémentaire avec les entreprises concernées.

Les dépenses seront inscrites à la ligne de crédit 49637 « salle de motricité Brès » au compte 2313-211 « rénovation école Suzanne Brès – opération 15D00015 ».

Votants 152	18h59		
Pour : 120	Contre : 0	Abstention : 32	NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

14 - Syndicat mixte du Cotentin – Participation financière de la commune aux investissements de l'abattoir de Cherbourg-en-Cotentin

Rapporteur : M. MAGHE

M. ARRIVE : Jean-Michel en profitera pour vous faire un point sur le dossier de l'abattoir en général notamment le projet de Carentan puisque vous avez peut-être vu dans les journaux que cela avait généré une discussion lors de la dernière session du syndicat mixte, avec une intervention notamment des élus de Cherbourg-en-Cotentin pour expliquer que la création de l'agglomération du Cotentin dont on a parlé tout à l'heure ne pouvait pas remettre en cause un certain nombre de projets ; qu'un projet qui avait été jugé bon il y a quelques mois le restait et c'est le cas du projet de construction de l'abattoir à Carentan.

Le conseil autorise M. le Maire à intervenir à la signature de la convention.

Les crédits sont inscrits ainsi qu'il suit :

* en dépenses, compte 2041582, ligne de crédit n° 5642 pour un montant de 50 000 €,

* en recettes, compte 13258, ligne de crédit n° 5643 pour un montant de 150 000 €.

M. MAGHE : Je vais déjà commencer par vous expliquer un peu la délibération. Le mode de fonctionnement était le suivant pour l'abattoir de Cherbourg : la CUC était propriétaire de l'outil et a confié l'exploitation à la SMANCO par un contrat d'affermage. Certains coûts de fonctionnement étaient pris partiellement en charge par la communauté urbaine du fait des sujétions de service public. Tout ce qui concernait les investissements était pris l'année N en charge par la communauté urbaine puis par Cherbourg-en-Cotentin et le syndicat mixte remboursait l'année N+2 une participation qui était respectivement à 30 % pour la communauté urbaine, 30 % pour le département et 30 % pour les collectivités rurales.

Etant donné qu'il y a eu la décision d'arrêter les gros investissements sur l'abattoir de Cherbourg et ensuite de mener le projet d'abattoir sur Carentan, nous n'avions pas provisionné (la CUC) puis Cherbourg-en-Cotentin n'avait pas provisionné d'argent pour des investissements complémentaires. Donc afin d'assurer le fonctionnement de l'abattoir de Cherbourg jusqu'au démarrage de celui de Carentan, le syndicat mixte a voté en 2015 et a renouvelé l'opération en 2016 un crédit de 150 000 € pour assurer la continuité de l'investissement, pour assurer le fonctionnement, c'est-à-dire pouvoir intervenir s'il y a une panne sur une chaîne d'abattage ou sur un frigo ou sur je ne sais quel équipement. Donc le financement est repris par tiers effectivement, le département, Cherbourg-en-Cotentin et les collectivités rurales, la différence c'est que l'argent est avancé par le syndicat mixte et ensuite il y a une demande qui est faite vers les collectivités. Donc ça c'est pour les 150 000 € de 2016.

En ce qui concerne le fonctionnement de l'abattoir, l'année dernière on était à un peu plus de 3 000 tonnes, on a quasiment atteint les 3 100 tonnes, on risque de réitérer le résultat c'est année, cela veut dire que le fonctionnement de l'abattoir de Cherbourg est à l'équilibre. Nous avons eu un comité de pilotage à Carentan la semaine dernière auquel participaient l'État, la région, le département, les services vétérinaires donc la direction départementale de la protection de la population, la collectivité de Carentan (la Baie du Cotentin) et donc nous participions également avec le syndicat mixte. J'y étais. L'État a rappelé son soutien, la région a rappelé son soutien au projet. Les services vétérinaires ont confirmé le fait qu'il n'y avait pas de problème pour l'exploitation de l'abattoir de Cherbourg, qu'il n'y avait pas de problème sanitaire à Cherbourg, c'est quand même important de le dire parce qu'on a arrêté il y a 2 ou 3 ans un gros projet de remise à niveau mais malgré tout l'abattoir fonctionne correctement, il y a juste quelques petits soucis de machines vieillissante, ça c'est clair, et de bâtiment qui lui aussi vieillit.

Donc le projet aujourd'hui devra être validé par la Communauté de communes de Carentan, de la Baie du Cotentin, je crois que cela doit être le 17 novembre. Le syndicat mixte la semaine dernière a voté une subvention pour soutenir le projet d'1 200 000 €, le projet dans son ensemble y compris la salle de découpe se monte à un peu plus de 4 000 000 d'euros, cela peut être 4 400 000 € et les échéances du projet, donc 17 novembre validation par la Communauté de communes pour une mise en service je dirais au cours du 2^{ème} semestre 2018. Le challenge pour Cherbourg-en-Cotentin, c'est d'avoir un abattoir qui fonctionne jusqu'à fin 2018 puisqu'il y aura, je dirais, un transfert progressif des espèces vers Carentan, une montée en puissance progressive vers Carentan. Bien entendu, c'est un point important que j'ai souligné au syndicat mixte du Cotentin. Les 2 projets devront accompagner effectivement la reconversion, le transfert des salariés vers Carentan pour ceux qui accepteront d'y aller ; effectivement, il n'y a pas un problème social mais le volet social du projet devra être accompagné et suivi de notre part avec le plus grand soin.

M. ARRIVE : Juste un mot complémentaire sur l'abattoir de Carentan, nous l'avons rappelé avec Jean-Michel MAGHE lors de cette réunion du syndicat mixte ; Cherbourg-en-Cotentin émet deux souhaits forts à la fois à la question de l'allotissement pour permettre à nos habitants d'avoir une réponse de proximité donc c'est un sujet sur lequel nous serons très fermes dans nos exigences et le deuxième sujet est bien sûr l'avenir professionnel des collaborateurs actuels sur le site de l'abattoir actuel à Cherbourg-en-Cotentin et nous avons rappelé ces deux exigences à nos collègues qui siègent au syndicat mixte.

17 - Signature d'une convention avec ENEDIS – Étude d'implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques

Rapporteur : M. CATHERINE

Le conseil donne son accord sur le principe de la passation d'une convention avec ENEDIS pour la réalisation des études de faisabilité concernant l'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, autorise M. le Maire à signer la convention avec ENEDIS et autorise M. le Maire à engager la dépense sur le budget dédié à cette opération.

M. ARRIVE : Cela s'inscrit dans un projet départemental. M. CATHERINE et je pense qu'on aura l'occasion de représenter ce projet à la presse, de préciser l'implantation exacte des bornes d'autant plus que nous sommes régulièrement interrogés par certains habitants qui attendent avec impatience ces bornes.

Votants 152

19h12

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

18 - Aménagement et gestion du site de la Roche Fauconnière

Rapporteur : Mme BESUELLE

M. ARRIVE : Délibération importante du conseil de ce soir. Je vais laisser Régine BESUELLE vous présenter le projet. Moi je me réjouis que la ville de Cherbourg-en-Cotentin, dans un contexte budgétaire difficile, comme toutes les collectivités, soit en capacité d'investir un peu plus de 300 000 € pour permettre à ce jardin magnifique de retrouver son éclat et de permettre aussi à la ville de Cherbourg-en-Cotentin d'assurer sa promotion touristique et sa promotion en termes d'image grâce à ce jardin qui est une merveille, une merveille en difficulté aujourd'hui et grâce à la mobilisation de la collectivité, ce jardin va pouvoir retrouver l'éclat qui était le sien.

M. MARGUERITTE : Un mot simplement pour dire que notre groupe va voter pour cette délibération. J'ai pu, avec quelques élus du Cercle du Cotentin, il y a quelques temps, visiter à l'invitation de l'association le site qui est exceptionnel dans sa potentialité. On votera pour parce qu'on estime en effet que le choix qui est fait de soutenir financièrement ce jardin permette à terme une ouverture au public dont on souhaite d'ailleurs qu'elle soit la plus large possible, qu'elle puisse éventuellement aussi d'ailleurs déployer des projets qui seraient des projets éducatifs, pédagogiques, qui s'intègrent parfaitement dans la vie du quartier, vont dans le bon sens. On profite également pour saluer le travail des bénévoles de l'association qui s'investissent sans compter pour mettre en état le jardin et vraiment je trouve qu'on est face à un projet sur lequel on peut partager des objectifs et que cet objectif en l'occurrence c'est la potentialité de ce site qui est en effet extraordinaire et certainement d'ailleurs encore méconnu et je trouve que le fait que la ville s'y investisse montre le caractère exceptionnel comme vous en avez pris toute la mesure et c'est la raison pour laquelle nous voterons pour cette délibération.

M. ARRIVE : Très bien, merci. Un mot à mon tour de complément. Effectivement je voulais aussi saluer le travail de l'association qui s'occupe du jardin actuellement, les bénévoles de cette association ont fait un travail important ces dernières années ils ont entretenu le jardin. Mais il fallait aujourd'hui passer à une autre étape pour le sauver et en faire la promotion c'est pour cela que la ville s'engage et que nos jardiniers, l'organisation syndicale est partie, mais nos jardiniers, puisque vous savez que nous travaillons sur les parcs et jardins en régie, vont travailler à la remise en état de ce jardin. Ce travail de remise en état devra se faire bien entendu en partenariat et en lien avec l'association pour que les bénévoles qui se sont impliqués, et encore une fois je salue leur action, ces dernières années puissent continuer à travailler au jardin et cela se fera bien entendu en collaboration avec nos propres agents.

Une fois que ce jardin aura été remis en état, c'est ce qu'évoquait Mme BESUELLE, il restera la convention à signer avec l'association. Le contour de cette convention reste encore à être travaillé et à être déterminé mais l'association bien sûr y trouvera toute sa place et un dernier mot puisque l'on voit aujourd'hui qu'il peut y avoir des différences de points de vue entre les membres actuels de l'association et d'autres membres qui auparavant étaient dans l'association et qui ont quitté l'association. Ce que je souhaite en tant que maire c'est que les gens se mettent autour de la table et co-écrivent et construisent un projet ensemble pour valoriser ce jardin et la ville bien entendu sera à leur côté pour travailler sur ce sujet. Mais je pense qu'il faut maintenant de l'apaisement et que chacun se mette à travailler en collégialité au service de ce jardin et au service de la promotion que la ville pourra en faire par la suite. En tout cas je sais que Mme BESUELLE veillera à cela au respect des uns et des autres dans l'intérêt de tous.

Le conseil autorise M. le Maire à conclure avec le Conservatoire du Littoral la convention-cadre de gestion du Site de la Roche Fauconnière ainsi que la convention d'occupation du site en vue de l'aménagement et la réalisation de travaux.

Votants 152
Pour : 146

19h23
Contre : 0

Abstention : 6

NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

19 - Pôle national des arts du Cirque de Normandie – Construction d'une maison d'artistes sur le site de la Brèche – Approbation de l'avant-projet détaillé et avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil valide l'Avant-Projet Détaillé de la construction d'une maison d'artistes sur le site de la Brèche, autorise la passation de l'avenant n° 1 à l'équipe de maîtrise d'œuvre Architecture Maria Godlewska pour un montant de 12 718,00 € HT soit 15 261,60 € TTC, autorise la poursuite de l'opération par la réalisation des travaux et l'acquisition de mobiliers et d'équipements, autorise M. le Maire à déposer et à signer le dossier de Permis de Construire en vue de son obtention, sur les parcelles AI 321 et AI 322 et approuve le plan de financement réactualisé.

M. ARRIVE : Très bien merci pour la présentation de cette délibération qui est un autre sujet important de notre conseil compte tenu à la fois, vous l'avez dit Mme GENTILE, du travail régional du pôle national des arts du cirque, nous avons fait la réunification des deux régions avant l'heure sur ce sujet.

Mme GENTILE : Oui il s'agit d'un projet assez exemplaire effectivement qui était en avance un petit peu sur l'histoire de la réunification de la Normandie effectivement.

Mme JOLY : Juste pour noter, je l'avais déjà signalé, mais sur l'enjeu énergétique je trouve cela léger. La gestion de l'eau : juste les robinetteries à faible consommation, on a l'impression d'être au début des années 2000. Je ne sais pas, on pourrait utiliser à Cherbourg les eaux pluviales pour les toilettes par exemple.

Mme GENTILE : Oui mais je pense que cela ne figure pas mais nous, nous avons réaffirmé cette demande précise de l'utilisation des eaux pluviales. Elle ne figure pas là-dedans parce que c'était un résumé mais c'est prévu, on en a déjà parlé et on a insisté là-dessus auprès du maître d'ouvrage.

Mme JOLY : C'est bien si cela a évolué alors. Merci.

Mme GENTILE : Parce que je me souviens qu'au jury, cela avait fait partie aussi des choses importantes qui avaient aidé à la décision, donc on l'a redit précisément.

Votants 152
Pour : 148

19h33
Contre : 0

Abstention : 4

NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

20 - Le Trident Scène Nationale – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux – Signature

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux conclue entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le Trident Scène Nationale.

Votants 152
Pour : 148

19h36
Contre : 0

Abstention : 4

NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

21 - Conservatoire à rayonnement communal – Projets d'éducation artistique et culturelle 2016/2017 – Demande de subventions

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil est invité à :

- autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la DRAC Normandie et du Département de la Manche les subventions les plus larges, permettant ainsi de mettre en œuvre, durant l'année scolaire 2016/2017, les cinq projets d'éducation artistique et culturelle présentés (Projet French Remix – Master class de l'ensemble Magnétis avec l'orchestre symphonique – Master class de l'ensemble Or Notes Brass avec le quintette de cuivres – Projet Voces 8 – Master class Quatuor à cordes Diotima),

25 - OPAH et OPAH de renouvellement urbain 2016/2021 – Dispositif d'aides complémentaires de Cherbourg-en-Cotentin

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil adopte les principes et conditions d'éligibilité des aides complémentaires proposées par Cherbourg-en-Cotentin dans le cadre de l'OPAH et de l'OPAH RU 2016/2021.

I. Dispositif d'aides complémentaires proposées dans le cadre de l'OPAH

1. Pour les propriétaires occupants.

Cibles des travaux financés	Modalités de calcul de l'aide complémentaire accordée par Cherbourg-en-Cotentin	Subvention maximum par logement	Conditions d'éligibilité aux aides proposées par Cherbourg-en-Cotentin
Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé	10% de la dépense subventionnée par l'ANAH (HT)	5 000 €	Avoir reçu une décision favorable de financement de la part de l'ANAH
Traitement de la « petite LHI » (travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat)	5% de la dépense subventionnée par l'ANAH (HT)	600 €	Avoir reçu une décision favorable de financement de la part de l'ANAH
Lutte contre la précarité énergétique	3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (HT).	500 €	Avoir reçu une décision favorable de financement de la part de l'ANAH dans le cadre du programme « Habiter Mieux »

2. Pour les propriétaires bailleurs.

Cibles des travaux financés	Modalités de calcul de l'aide complémentaire accordée par Cherbourg-en-Cotentin	Subvention maximum par logement	Conditions d'éligibilité aux aides proposées par Cherbourg-en-Cotentin)
Lutte contre l'habitat insalubre et très dégradé	10% de la dépense subventionnée par l'ANAH (HT)	8 000 €	1. Avoir reçu une décision favorable de financement de la part de l'ANAH.
Logements moyennement dégradés	10% de la dépense subventionnée par l'ANAH (HT)	3 000 €	2. Le propriétaire bailleur s'engage à proposer une offre locative à loyer social et très social (a)
Lutte contre la précarité énergétique (Programme Habiter mieux, hors dégradation moyenne et hors habitat insalubre et très dégradé)	10% de la dépense subventionnée par l'ANAH (HT)	3 000 €	1. Avoir reçu une décision favorable de financement de la part de l'ANAH dans le cadre du programme Habiter Mieux. 2. Le propriétaire bailleur s'engage à proposer une offre locative à loyer social et très social (a)

(a) : Sauf logement déjà occupé par un locataire ayant des ressources aux plafonds de loyer conventionné social mais inférieur aux plafonds de loyer intermédiaire (plafonds définis annuellement dans le cadre de l'ANAH).

II. Dispositif d'aides complémentaires proposées dans le cadre de l'OPAH de Renouvellement Urbain.

1. Pour les propriétaires occupants.

Cibles des travaux financés	Modalités de calcul de l'aide complémentaire accordée par Cherbourg-en-Cotentin	Subvention maximum par logement	Conditions d'éligibilité aux aides proposées par Cherbourg-en-Cotentin
Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé	10% de la dépense subventionnée par l'ANAH (HT)	5 000 €	Avoir reçu une décision favorable de financement de la part de l'ANAH
Traitement de la « petite LHI » (travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat)	5% de la dépense subventionnée par l'ANAH (HT)	1 000 €	Avoir reçu une décision favorable de financement de la part de l'ANAH
Lutte contre la précarité énergétique	3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (HT).	500 €	Avoir reçu une décision favorable de financement de la part de l'ANAH dans le cadre du programme « Habiter Mieux »

2. Pour les propriétaires bailleurs.

Cibles des travaux financés	Modalités de calcul de l'aide complémentaire accordée par Cherbourg-en-Cotentin	Subvention maximum par logement	Conditions d'éligibilité aux aides proposées par Cherbourg-en-Cotentin)
Lutte contre l'habitat insalubre et très dégradé	10% de la dépense subventionnée par l'ANAH (HT)	8 000 €	1. Avoir reçu une décision favorable de financement de la part de l'ANAH.
Logements moyennement dégradés	10% de la dépense subventionnée par l'ANAH (HT)	6 000 €	2. Le propriétaire bailleur s'engage à proposer une offre locative à loyer social et très social (b)
Lutte contre la précarité énergétique (Programme Habiter mieux, hors dégradation moyenne et hors habitat insalubre et très dégradé)	10% de la dépense subventionnée par l'ANAH (HT)	6 000 €	1. Avoir reçu une décision favorable de financement de la part de l'ANAH dans le cadre du programme Habiter Mieux. 2. Le propriétaire bailleur s'engage à proposer une offre locative à loyer social et très social (b)

(b) : Sauf logement déjà occupé par un locataire ayant des ressources aux plafonds de loyer conventionné social mais inférieur aux plafonds de loyer intermédiaire (plafonds définis annuellement dans le cadre de l'ANAH).

III. Conditions générales

D'une manière générale, les modalités de calcul et les plafonds de subvention s'appliquent pour chaque logement faisant l'objet de travaux subventionnés par l'ANAH et répondant aux cibles prioritaires déterminées dans chaque convention.

L'ensemble des aides sont accordées en complément des subventions accordées par l'ANAH. Toute annulation ou retrait de subvention décidés par l'ANAH conformément à la réglementation en vigueur, rend caduque l'octroi de la subvention de Cherbourg-en-Cotentin.

Afin de financer ce dispositif, une inscription de 90 000 euros a été faite dans le cadre du Budget primitif 2016, compte 20422 824 744 H, LdC 53203.

M. ARRIVE : Vous avez vu, la ville consacre des moyens sur ce dispositif 2016/2021. Nous sommes très impliqués sur le sujet avec un objectif ambitieux et réaliste. Sébastien FAGNEN vous a aussi parlé tout à l'heure de plus de dix millions d'euros pour les entreprises locales lors du dernier OPAH. Et on compte vraiment sur chacun d'entre vous pour faire la promotion, on aura l'occasion de refaire un point presse spécifique pour informer la population, mais on compte vraiment sur ces aides financières et à la fois sur la capacité qui est désormais la nôtre compte tenu de l'évolution de la loi d'aller jusqu'à l'expropriation quand elle s'avérera incontournable en tout cas à la fois avec l'aspect répressif et à la fois bien évidemment et c'est l'essentiel du sujet au travers des aides que la collectivité apportent, vous avez vu au travers de quelques exemples que Sébastien FAGNEN vous a présentés que le reste à charge reste assez faible compte tenu du niveau des aides, on compte vraiment sur cette OPAH pour travailler comme on le souhaite sur la requalification de nos centre-ville.

Votants 150 19h57
Pour : 145 Contre : 0 Abstention : 5 NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

26 - Travaux d'aménagement de voirie – Rue Médéric – Commune déléguée de Tourlaville

Autorisation de signature de l'avenant n°1
Rapporteur : M. BURNOUF

Le conseil adopte l'avenant 1 pour un montant de 12 998,88 € HT au marché de travaux n° 2016/025 attribué à la société Eurovia, autorise M. le Maire à intervenir à sa signature.

La dépense sera imputée au budget principal 2315 822 680 H, ligne de crédit 40716.

Votants 150 19h58
Pour : 140 Contre : 0 Abstention : 10 NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

27 - Aménagement d'un bassin d'orage – Site de l'ACAÏS – Commune déléguée de La Glacerie

Rapporteur : Mme LE MONNYER

Le conseil autorise la prise en charge par l'ACAÏS de la maîtrise d'ouvrage des travaux (y compris les honoraires d'architecte) et de l'entretien du bassin d'orage dans sa totalité, autorise le versement à l'ACAÏS d'une indemnité forfaitaire et définitive de 126 189,60 € TTC qui sera inscrite en décision modificative au budget principal, et autorise la cession à titre gratuit par la commune des parcelles AK 190 et AK 191 qui constituent l'actuel bassin d'orage communal en contrepartie de la constitution d'une servitude de recueil des eaux de ruissellement.

Votants 150	20h00		
Pour : 145	Contre : 0	Abstention : 5	NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

28 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association amicale Cherbourg Marathon

Rapporteur : Mme LE MONNYER

Le conseil autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € à l'association Amicale Marathon de Cherbourg, autorise M. le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'ensemble des dépenses liées directement à la promotion de l'eau potable produite par la régie de l'eau sur l'événement Les Foulées Cherbourgeoises et à signer les conventions subséquentes.

La dépense sera imputée au budget annexe de l'eau 09 au compte 6743 enveloppe 1058.

Votants 150	20h02		
Pour : 140	Contre : 0	Abstention : 10	NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

29 - Port de plaisance – Remise de redevances au bénéfice de la KERNER'S CUP 2016

Rapporteur : M. LOUISET

Le conseil accorde la gratuité des redevances portuaires, ainsi que des manutentions de grutage pour les bateaux extérieurs au Port Chantereyne qui participeront à la Kerner's Cup du 11 au 13 novembre 2016, la remise s'élevant à 1 634 €.

M. ARRIVE : Je profite pour rappeler à celles et ceux d'entre vous qui n'ont peut-être pas suivi, que nous avons une belle édition du trophée de l'Île Pelée qui vient de se terminer avec aussi la promotion de la ville à l'international puisque de nombreux équipages viennent de tous les pays d'Europe, vous rappeler que nous accueillerons aussi, et nous commençons à travailler sur le sujet, ici en 2018 les championnats du monde universitaire de voile où l'on attend un peu plus de 400 compétiteurs venus bien entendu du monde entier.

Votants 150	20h05		
Pour : 146	Contre : 0	Abstention : 4	NPPV : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

30 - Appel à projets internationaux 2016 du 9 septembre – Subventions aux associations et établissements scolaires

Rapporteur : Mme PIC

Le conseil autorise le versement des subventions suivantes :

- 1 500 euros à l'association France Palestine Nord Cotentin,
- 400 euros à l'association Artisans du Monde,
- 600 euros à la Maison Pour Tous Léo Lagrange,
- 4 500 euros à l'association les Amis du Maroc en Cotentin,
- 1 000 euros au comité de jumelage coopération Querqueville Gorom Gorom,
- 5 000 euros à l'association Ti'Moun,
- 1 000 euros à l'association Amitiés Turlaville Northeim,
- 2 900 euros à l'école Jean Jaurès pour l'échange avec Poole,
- 6 100 euros au collège Charcot, répartis entre 1 300 euros pour l'échange avec Poole, 3 500 euros pour l'échange avec Valencia, 1 300 euros pour l'échange avec Berlin,

- 236 euros pour le collège Ferronay,
- 2 000 euros pour le collège Bucaille pour l'échange avec Löningen,
- 2 000 euros pour le collège Lecorre pour l'échange avec Prato,
- 2 450 pour le lycée Tocqueville, répartis entre 1 950 euros pour l'échange avec Vélès et 500 euros pour l'échange avec Poole,
- 2 000 euros pour l'association Actions Avenir Sauxmarais du lycée Sauxmarais.

Les subventions seront imputées sur les lignes de crédits numéros 45469, 45667 et 45064.

M. ARRIVE : Merci. La commune nouvelle permet aussi de faire évoluer ce genre d'aides.

M. HUET : J'aimerais savoir comment la publicité pour ces appels à projet est faite et vers quel public elle est orientée ?

Mme PIC : Je vais répondre de deux façons. D'abord, effectivement jusqu'à maintenant la publicité autour de ces appels à projet était faite sur Cherbourg-Octeville avec en particulier les associations de solidarité internationale et les établissements scolaires nous envoyaient éventuellement les projets mais nous ne faisons pas la publicité. À compter de 2017, deux formes d'appels à projet internationaux seront ouverts : un projet qui sera consacré à un appel à projets qui sera consacré au projet de l'éducation nationale puisqu'ils bénéficieront d'un intérêt tout particulier et d'un budget à part. Donc ce sera uniquement les établissements éducation nationale. Et puis il y aura un 2^{ème} appel à projets donc un en janvier pour l'éducation nationale, un en février pour les associations de solidarité internationale, et toutes associations, associations d'étudiants et autres qui souhaiteraient en faire la demande. La publicité, elle est faite autant que l'on peut avec la liste des adresses que nous avons évidemment et ainsi qu'avec la liste des adresses de l'annuaire des établissements scolaires, dans l'immédiat.

Mme GESNOUIN : Je voulais dire que je ne prends pas part au vote parce que je suis trésorière de l'association « Amitiés Tourlaville-Northeim »

Votants 150	20h12		
Pour : 115	Contre : 0	Abstention : 33	NPPV : 2

Le conseil adopte à l'unanimité.

La séance est levée à 20h15

Le Maire,



Benoît ARRIVE